

FACTEURS INFLUENÇANT LE RECOURS AUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES PAR LES JEUNES **A**UTOCHTONES

ANALYSE DOCUMENTAIRE

Effectuée pour

LA FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE, LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA ET LE CONSEIL DES STATISTIQUES CANADIENNES DE L'ÉDUCATION

par

R.A. Malatest & Associates Ltd.

Octobre 2008

Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la FCBEM, du CMEC ou du CSCE ni des différents ministères de l'Éducation.



Acronymes utilisés dans le rapport

AINC Affaires indiennes et du Nord Canada

EPS Études postsecondaires

PAENP Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (aide financière

aux EPS de AINC)

AFE Aide financière aux études

Glossaire

Autochtone Toute personne descendant des Premières Nations, des

peuples métis ou inuits¹.

Conseil de bande Conseil qui gouverne une communauté des Premières

Nations.

Loi C-31 Amendement à la Loi sur les Indiens datant de 1985

qui, entre autres dispositions, permet aux femmes membres des Premières Nations mariées à des

non-Indiens, et à leurs enfants, de conserver leur statut

de membres des Premières Nations.

Indien inscrit Désigne les personnes qui ont déclaré être inscrites en

vertu de la Loi sur les Indiens du Canada. Les Indiens

inscrits doivent prouver qu'ils descendent des membres d'une bande ayant signé un traité. Aussi

appelées « Indiens des traités ».

Premières Nations Peuples autochtones du Canada qui ne sont ni Inuits ni

Métis.

Membre inscrit des Premières

Nations

Membre des Premières Nations inscrit au registre des Indiens de AINC. Aussi appelé « Indien inscrit ».

Conseil tribal Regroupement de plusieurs bandes indiennes, souvent

formée sur des bases ethniques, linguistiques ou

culturelles.

¹ Tel que défini par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*.



TABLE DES MATIÈRES

| SECTION 1: | LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE | 2 |
|-------------|---|----------|
| 1.1 | Le contexte de l'étude | 2 |
| 1.2 | Les objectifs de l'étude | 4 |
| 1.3 | Les objectifs et les paramètres de l'analyse documentaire | 5 |
| SECTION 2: | L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES DES AUTOCHTONES | 7 |
| 2.1 | Le Programme d'enseignement postsecondaire | 7 |
| 2.2 | Les autres programmes d'aide financière du fédéral, des provinces et des territoires | 9 |
| 2.3 | Les autres sources d'aide financière | 16 |
| 2.4 | Le recours à l'aide financière aux études par les jeunes Autochtones | 18 |
| SECTION 3: | LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES QUI JOUENT SUR L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES PAR LES JEUNES AUTOCHTONES | 20 |
| 3.1 | | 20 |
| 3.1 | La situation socio-économique Les autres facteurs démographiques | 23 |
| | | 23 |
| SECTION 4: | LES FACTEURS SPÉCIFIQUES DÉTERMINANT L'ACCÈS DES AUTOCHTONES À L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES | 26 |
| SECTION 5: | LES PROBLÈMES LIÉS AU FINANCEMENT DU PROGRAMME | • |
| | D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE | 29 |
| 5.1 | Le rétrécissement relatif de l'enveloppe de financement | 29 |
| 5.2 | Les questions concernant l'admissibilité à une aide financière et les | 22 |
| 5.2 | décisions s'y rapportant | 32 |
| 5.3 5.4 | L'insuffisance des montants d'aide financière accordés Le problème propre au PPECU | 34 38 |
| | | |
| SECTION 6: | LES CONCLUSIONS ET LES LACUNES AU NIVEAU DE LA RECHERCHE | 39 |
| 6.1 | Les conclusions | 39 |
| 6.2 | Les lacunes au niveau de la recherche | 40 |
| BIBLIOGRAPH | IE | 42 |
| Annexe 1: | Profil du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) | 42 |
| ANNEXE 2 | : RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE POUR | |
| | S AUTOCHTONES | |

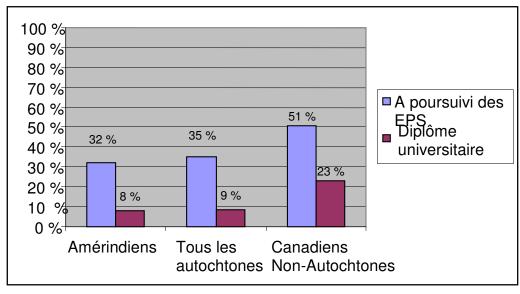


SECTION 1: LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1.1 <u>Le contexte de l'étude</u>

Un nombre sans précédent de jeunes Autochtones fréquentent actuellement l'université et le collège, et tant les familles et que les communautés autochtones reconnaissent l'importance capitale des études postsecondaires (EPS) pour assurer à ces jeunes un avenir prospère. Bien qu'elle soit en hausse depuis une vingtaine d'années, la proportion de personnes ayant fait des études postsecondaires reste moins importante chez les Autochtones du Canada qu'au sein de la population du pays en général. Les données des recensements effectués depuis les années 1980 révèlent une progression constante des taux de participation et de réussite aux études postsecondaires au sein de la population autochtone. Les Autochtones sont toutefois nettement moins nombreux à achever leurs études avec un diplôme universitaire qu'avec un diplôme collégial ou un certificat d'une école de métiers, et l'écart global entre les taux de participation aux études des Autochtones et des non-Autochtones demeure considérable². Selon les données du recensement de 2006, 35 p. 100 de la population d'ascendance autochtone a obtenu des titres scolaires de niveau postsecondaire (que ce soit dans des écoles de métier, au collège ou à l'université), comparativement à 51 p. 100 de la population canadienne en général. De plus, tel qu'illustré à la figure 1, seulement 8 p. 100 des Indiens d'Amérique du Nord sont titulaires d'un diplôme universitaire, comparativement à 23 p. 100 de la population non autochtone.

Figure 1 Pourcentage de Canadiens de 15 ans ou plus faisant ou ayant achevé des études postsecondaires en 2006



Source des données : Statistique Canada, Recensements de 2006

² Pour une discussion plus détaillée sur ce sujet, voir la publication du Conseil canadien sur l'apprentissage intitulée « État de l'apprentissage au Canada : Pas le temps de s'illusionner », *Rapport sur l'enseignement au Canada 2007* (Ottawa : Conseil canadien sur l'apprentissage, 2007). Disponible en ligne à http://www.ccl-cca.ca/NR/rdonlyres/F71EE279-50AA-479F-9CB5-77F630FBDB8D/0/SOLR Report Online FR.pdf.



Cette plus faible participation aux études postsecondaires est particulièrement frappante, si l'on considère la composition démographique de la population autochtone. Lors du Recensement de 2006, plus d'un million de personnes (1 172 790) ont déclaré être Autochtones, et 53 p. 100 d'entre elles ont déclaré être des Indiens inscrits. Les données montrent que près de la moitié (48 p. 100) des Indiens inscrits vivaient dans des réserves.

La population autochtone, qui est beaucoup plus jeune que la population du Canada en général, devrait dépasser 1,4 million de personnes d'ici 2017³. Toujours selon le Recensement de 2006, 48 p. 100 des personnes se disant Autochtones étaient âgées de moins de 25 ans, contre 31 p. 100 seulement de la population canadienne en général⁴. Or, la réussite scolaire de ces enfants, dont la proportion au sein de la population canadienne ne cesse d'augmenter, a d'importantes retombées pour le pays tout entier.

L'atteinte d'un niveau d'éducation postsecondaire plus élevé présente de considérables avantages pour les personnes et les communautés autochtones. La recherche a récemment mis en lumière que les diplômés universitaires autochtones ont des taux d'emploi comparables au reste de la population⁵. De plus, il a été établi que posséder un niveau d'éducation postsecondaire a des effets positifs sur les revenus d'emploi, sur la santé et le bien-être, de même que sur l'action citoyenne et l'engagement communautaire⁶.

Selon certaines données, les aspirations des jeunes Autochtones en matière d'éducation postsecondaire sont similaires à celles de la jeunesse canadienne en général. Lors d'une enquête effectuée auprès des membres des Premières Nations vivant dans des réserves, 70 p. 100 des personnes de 16 à 24 ans interrogées ont exprimé l'espoir d'achever une forme ou une autre d'études postsecondaires⁷. Ces constatations reflètent les réponses recueillies globalement auprès de jeunes Canadiennes et Canadiens du même groupe d'âge⁸. Les études existantes donnent par ailleurs à penser que les parents nourrissent les mêmes rêves pour leurs enfants en termes d'études postsecondaires, qu'ils soient membres d'une Première Nation ou non⁹.

Malgré cela, il ressort d'une recherche entreprise par R.A. Malatest & Associates Ltd. pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire qu'une série d'obstacles majeurs entrave la participation des Autochtones aux études postsecondaires, à savoir :

³ Statistique Canada. *Projections des populations autochtones, Canada, provinces et territoires, 2001 à 2017* (Ottawa : Industrie Canada, 2005), Statistique Canada, nº au catalogue : 91-547-XWF.

⁴ Statistique Canada. « Population ayant une identité autochtone selon les groupes d'âge, l'âge médian et le sexe, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires — Données échantillons (20 %) » *Recensement de 2006 : Produit de données*, Faits saillants en tableaux, Peuples autochtones (Ottawa, Industrie Canada, 2006), <a href="http://www12.statcan.ca/english/census06/data/highlights/Aboriginal/pages/Page.cfm?Lang=F&Geo=PR&Code=01&Table=1&Data=Count&Sex=1&Age=1&StartRec=1&Sort=2&Display=Page .

⁵ Voir, par exemple, le texte de Jeremy Hull: *Aboriginal Post-Secondary Education and Labour Market Outcomes, Canada, 2001*, (Winnipeg: Prologica Research Inc., 2005).

⁶ Conseil canadien sur l'apprentissage. *L'enseignement postsecondaire au Canada : Un bilan positif – Un avenir incertain,* 27 juin 2007, http://www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/PostSecondaryEducation>.

⁷ Ekos Research Associates Inc. *Fall 2002 Survey of First Nations People Living on-Reserve*, (Toronto : Ekos Research Associates Inc., 2002).

⁸ Statistique Canada. À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition (Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, 2002), Statistique Canada, n° au catalogue 81-591-XIF.

⁹ R.A. Malatest & Associates Ltd., *Promotion 2003 – Enquête de suivi auprès des élèves du secondaire* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007).



- des moyens financiers insuffisants;
- des lacunes au niveau de leur préparation scolaire;
- un manque de confiance en soi et de motivation;
- une mésadaptation des établissements d'enseignement à la culture autochtone, des incidents de racisme et un sentiment d'exclusion;
- l'absence de personnes ayant fait des études postsecondaires sur lesquelles prendre exemple¹⁰.

D'après les résultats d'un sondage récent effectué à la demande de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, les jeunes des Premières Nations qui n'ont pas l'intention de faire des études collégiales ou universitaires citent les obstacles financiers comme principal facteur les empêchant de poursuivre dans cette voie¹¹. Par ailleurs, invités à dire ce qui pourrait les détourner de leurs projets, les jeunes des Premières Nations qui prévoient faire des études postsecondaires répondent à 48 p. 100 que ce serait un manque d'argent. La gravité de ces obstacles financiers témoigne du fort taux de pauvreté et des faibles niveaux de revenu des Autochtones par rapport à l'ensemble de la population canadienne.

1.2 <u>Les objectifs de l'étude</u>

Vu l'existence de ces obstacles financiers, il importe d'étudier la manière dont les Premières Nations accèdent à l'aide financière aux études postsecondaires, de même que les facteurs qui jouent sur l'obtention de cette aide et sur l'utilisation qu'ils en font. L'objectif de l'étude « Facteurs influençant le recours aux programmes d'aide financière aux études par les jeunes Autochtones » est d'examiner, d'une part, les facteurs déterminant la participation aux études postsecondaires par les membres des Premières Nations et l'aide financière à ces études dont ces personnes se prévalent et, d'autre part, les éventuelles différences entre ces facteurs et ceux qui entrent en jeu pour la population étudiante en général. Étant donné les difficultés particulières qu'ont les jeunes des Premières Nations à financer un cheminement postsecondaire, quelles sont les raisons qui les poussent à utiliser une aide financière aux études ou non? Ces raisons sont-elles différentes de celles qui influent sur les jeunes qui ne sont pas membres d'une Première Nation? La présente étude vise plus particulièrement à recueillir des données permettant de mieux comprendre :

- l'usage que les membres des Premières Nations font des programmes d'aide financière aux études postsecondaires;
- les attitudes des Autochtones envers l'aide financière aux études en général;
- les obstacles inhérents au processus de demande d'aide financière, le cas échéant;

¹⁰ R.A. Malatest & Associates Ltd. *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004). http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/aboriginal_en.pdf.

¹¹ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Pour changer le cours des choses : l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires des peuples Autochtones au Canada*, note de recherche n° 2 (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005). http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/mrn-changing-course-en.pdf.



• si les niveaux d'aide financière actuels sont suffisants pour promouvoir la poursuite des études postsecondaires jusqu'à leur achèvement.

La présente étude a été effectuée par R.A. Malatest & Associates Ltd., de concert avec Blair Stonechild, en vue d'appuyer le mandat de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. La Fondation est un organisme privé sans but lucratif créé aux termes d'une loi adoptée par le Parlement en 1998 dans le but d'accorder une aide financière aux études au niveau du collège et du premier cycle universitaire. Elle a pour mandat d'améliorer l'accès des Canadiennes et des Canadiens aux études postsecondaires, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences que nécessitent une économie et une société en pleine évolution. La Fondation distribue chaque année 335 millions de dollars en bourses générales attribuées en fonction des besoins par l'intermédiaire des programmes provinciaux d'aide financière aux études, de même que 12 millions de dollars en bourses d'excellence. Gérant par ailleurs un programme de recherche axé sur les obstacles aux études supérieures et sur les effets des politiques visant à éliminer ces obstacles, elle favorise la collaboration des intervenants du domaine de l'éducation à l'identification de moyens d'améliorer l'accès aux études supérieures de manière générale.

L'analyse documentaire et l'analyse du contexte entreprises dans le cadre de ce projet ont été exécutées sur demande conjointe du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada.

1.3 Les objectifs et les paramètres de l'analyse documentaire

L'étude « Facteurs influençant le recours aux programmes d'aide financière aux études par les jeunes Autochtones » a donné lieu à quantité de discussions en groupe et d'entrevues avec des informateurs clés, de même qu'à une analyse du contexte et de la documentation.

L'objectif précis du présent volet de l'étude est d'examiner la documentation pertinente la plus récente, afin de cerner et d'analyser :

- les questions touchant l'accès des jeunes Autochtones à l'aide financière aux études postsecondaires;
- l'interrelation des obstacles culturels, sociaux et financiers aux études postsecondaires;
- les lacunes au niveau de la recherche dans ce domaine.

Bien que l'étude ait pour objectif d'examiner spécifiquement les problèmes des jeunes des Premières Nations (dans trois provinces de l'Ouest), la présente analyse documentaire a tenu compte des travaux de recherche et autres publications traitant de l'ensemble des Autochtones, donc non seulement les membres des Premières Nations (Indiens inscrits et non inscrits), mais aussi les Métis et les Inuits. Ceci étant dit, les écrits relatifs au domaine qui nous intéresse ne portent parfois que sur un ou deux groupes de personnes autochtones. Lorsque les données rapportées ne se limitent pas spécifiquement aux membres des Premières Nations, aux Métis ou aux Inuits, le mot « Autochtone » et ses dérivés sont utilisés ici comme incluant tous ces groupes de personnes.



Pour les besoins de l'étude, « postsecondaire » s'entend aussi bien du niveau d'enseignement ou d'études collégiales et universitaires que de la formation professionnelle au-delà de l'école secondaire.

Il est à noter que les données du recensement sont utilisées tout au long du présent rapport. L'utilisation des données du recensement portant sur les peuples autochtones présente toutefois des limites. En effet, bien qu'un nombre record de membres des Premières Nations du Canada ait participé au Recensement de 2006, 22 Premières Nations n'y ont pas pris part, soit environ 2 p. 100 de la population autochtone totale. De plus, selon un conseiller de l'Assemblée des Premières Nations, des 166 Premières Nations, au moins un quart des résidents n'ont pas été pris en compte 12. Des nuances et des différences d'interprétation existent également à l'égard des termes utilisés dans le Recensement, tels que « identité autochtone », « ascendance autochtone » et « Indien inscrit », ce qui complique l'utilisation des données du recensement.

Le registre administratif des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) contient des renseignements sur les « Indiens inscrits »; les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada et qui peuvent démontrer qu'elles descendent d'une bande qui a signé un traité. Ces personnes sont admissibles au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), et les données des AINC concernant les « Indiens inscrits » sont utilisées lorsque cela est possible et pertinent.

1.4 Structure du rapport

La section 2 de l'analyse survole les différentes formes d'aide financière aux études accessibles aux Autochtones, tandis que la section 3 résume les résultats de la recherche relative aux facteurs socio-économiques qui entrent en ligne de compte dans le financement des études postsecondaires. La section 4 résume les travaux se rapportant spécifiquement à la manière dont les Autochtones du Canada financent leurs études postsecondaires et la section 5 aborde certains des problèmes que rencontrent les Premières Nations et les Inuits pour ce qui est de financer leurs études postsecondaires par l'intermédiaire du Programme d'enseignement postsecondaire. Enfin, la section 6 présente les conclusions de l'analyse et les lacunes relevées au chapitre de la recherche.

_

¹² Assemblée des Premières Nations, *Numbers – turns out you can't always count on 'em!* Assemblée des Premières Nations, http://assemblyoffirstnations.blogspot.com/2008/02/numbers-turns-out-you-cant-always-count.html; Sue Bailey, *Census flawed: First Nations*, Winnipeg Free Press, 28 janvier 2008, http://www.winnipegfreepress.com/canada/story/4115696p-4711215c.html.



SECTION 2: L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES DES AUTOCHTONES

L'aide financière aux études postsecondaires des Autochtones prend de nombreuses formes, y compris des subventions accordées par les communautés des Premières Nations à partir de fonds que le gouvernement fédéral leur verse en application du Programme d'enseignement postsecondaire; des prêts octroyés par l'intermédiaire du Programme canadien de prêts aux étudiants et des programmes provinciaux et territoriaux de même nature; des bourses d'entretien ou autres types d'aide publique; et enfin des bourses d'études et d'excellence. Les travaux de recherche et les données qui permettraient de savoir dans quelle mesure les jeunes Autochtones se prévalent de l'aide financière aux études postsecondaires disponible sont toutefois limités.

La section qui suit donne un aperçu de l'aide financière aux études à laquelle les jeunes Autochtones peuvent avoir accès et des conclusions que l'on peut tirer des renseignements existant dans le domaine public à propos de la mesure dans laquelle ils l'utilisent.

2.1 Le Programme d'enseignement postsecondaire

L'aide financière aux étudiants inuits et membres des Premières Nations admissibles est accordée par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) dans le cadre du Programme d'enseignement postsecondaire (EPS). Le Programme d'enseignement postsecondaire finance les étudiants des Premières Nations par le biais du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) et du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU)¹³. Le PAENP « vise à améliorer l'aptitude à l'emploi des Inuits et des membres des Premières Nations en offrant aux étudiants admissibles la possibilité de poursuivre des études et de perfectionner leurs compétences au niveau postsecondaire ». Le PPECU vise à financer les études préparatoires à celles pouvant être poursuivies au titre du PAENP; le PPECU accorde « une aide financière aux étudiants des Premières Nations et aux étudiants inuits inscrits à un programme préparatoire à l'entrée au collège ou à l'université offert par un établissement d'enseignement postsecondaire, afin de leur permettre d'atteindre le niveau scolaire requis pour être admis dans des programmes de crédits menant à l'obtention d'un grade et d'un diplôme »¹⁴. En 2006-2007, l'aide financière fédérale totale accordée aux étudiants des Premières Nations et aux inuits de niveau postsecondaire, distribuée par l'intermédiaire d'Affaires indiennes et du Nord Canada, a dépassé les 300 millions de dollars, dont la majeur partie a été consacrée au PAENP¹⁵.

¹⁴ Affaires indiennes et du Nord Canada, *Éducation postsecondaire : Lignes directrices nationales du programme* (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2003), 4.

¹³ De plus, le Programme d'enseignement postsecondaire comprend le Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI). Le Programme d'aide aux étudiants indiens apporte un soutien financier aux établissements d'enseignement ou organisations scolaires pour le développement et la mise en œuvre de programmes conçus pour les étudiants autochtones.

¹⁵ Affaires indiennes et du Nord Canada, « Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique », *Affaires indiennes et du Nord Canada, Commission canadienne des affaires polaires et Commission sur les revendications particulières des Indiens, Rapports ministériels sur le rendement de 2006-2007* (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2007), http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2006-2007/inst/ian/ian02-fra.asp .



L'aide que distribuent le PAENP et le PPECU, principalement destinée à couvrir une partie des droits de scolarité et des frais d'achat de manuels des jeunes Inuits et membres des Premières Nations, peut aussi inclure des allocations de déplacement et de subsistance pour les étudiantes et étudiants et leurs personnes à charge. Ces programmes d'aide aux études postsecondaires financés par le gouvernement fédéral s'adressent aux Indiens inscrits et aux Inuits; les Métis et les Indiens non inscrits n'y sont pas admissibles.

Les bureaux régionaux du ministère d'AINC allouent chaque année un certain montant aux fins du financement des études postsecondaires aux Premières Nations du territoire relevant de leur compétence (ou à l'organisation que les conseils de bande des Premières Nations ou les responsables des Inuits leur ont désigné à cet effet). Les groupes autochtones qui n'utilisent pas l'intégralité des fonds qui leur ont été versés aux fins de l'éducation postsecondaire peuvent affecter le solde du financement reçu au règlement d'autres dépenses. Avant 1992, le budget annuel du PAENP était établi suivant une formule basée sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants admissibles au sein des Premières Nations et chez les Inuits de chaque région. L'affectation régionale du financement du PAENP aux conseils de bande se fait présentement :

- soit sous forme d'un montant global basé sur la proportion du financement que la Première Nation a touchée les années précédentes;
- soit sous forme d'un montant basé sur la population (p. ex., en fonction du nombre de membres au sein de la bande ou de données démographiques)¹⁶.

Depuis 1997, les enveloppes de financement sont plafonnées, leurs augmentations annuelles étant établies suivant des directives du Conseil du Trésor¹⁷.

Selon Affaires indiennes et du Nord Canada, la quasi-totalité de l'aide disponible aux termes du PAENP et du PPECU est répartie directement par les Premières Nations ou leurs organisations administratives¹⁸. Les Premières Nations peuvent adopter leurs propres lignes directrices pour l'administration du Programme d'enseignement postsecondaire dans le cadre d'une politique de fonctionnement locale, en autant qu'elles respectent les limites et les normes établies dans les lignes directrices nationales. Les politiques de fonctionnement locales doivent prévoir des critères d'attribution prioritaire de l'aide financière, un processus d'appel, et enfin, des règles de financement face à des situations d'urgence ou autres éventualités.

L'aide financière qui peut être accordée aux jeunes Inuits et membres des Premières Nations aux termes du PAENP se limite à ce qui suit :

- le montant réel des droits de scolarité et autres que les étudiantes et étudiants doivent obligatoirement acquitter;
- les manuels et autres fournitures, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année;

¹⁶ Affaires indiennes et du Nord Canada. *Programme d'enseignement postsecondaire, Lignes directrices nationales* (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2003).

¹⁷ Affaires indiennes et du Nord Canada. *Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire* (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005).

¹⁸ Affaires indiennes et du Nord Canada, *Programmes d'enseignement postsecondaire*, 2004, Affaires indiennes et du Nord Canada, 21 juin 2007, http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/ense_f.html>.



- le coût réel d'au plus deux déplacements aller-retour par année d'études (espacés d'au moins 16 semaines) entre l'établissement d'enseignement postsecondaire le plus proche qui offre le programme que l'étudiante ou l'étudiant fréquente et son domicile, et ce aussi bien pour elle ou pour lui que pour chacune de ses personnes à charge, le cas échéant;
- les allocations de subsistance régionales prévues par le Programme canadien de prêts aux étudiants;
- les éventuels paiements incitatifs.

L'aide financière aux études prévue par le Programme d'enseignement postsecondaire s'applique aux programmes menant à un diplôme ou à un certificat offerts par les collèges communautaires ou les cégeps, aux programmes d'études universitaires de premier, deuxième et troisième cycles, de même qu'aux programmes supérieurs de formation professionnelle. Les personnes qui étudient à temps partiel n'ont pas droit à des allocations de subsistance ni au remboursement de leurs frais de déplacement. Les jeunes inscrits à un programme de collège communautaire, de cégep, à un PPECU ou à un programme de premier cycle d'université peuvent toucher au maximum 35 000 \$ par année. Le montant payable à une jeune personne inscrite à un programme universitaire de 2^e ou 3^e cycle ou à un programme professionnel peut atteindre 75 000 \$, selon la nature du programme (ce montant tient compte des frais de scolarité habituellement plus élevés de ces programmes)¹⁹. La capacité du Programme d'enseignement postsecondaire à offrir une aide financière suffisante pour répondre à la demande sera explorée à la section 5.

2.2 Les autres programmes d'aide financière du fédéral, des provinces et des territoires

Étant donné que l'aide financière aux études prévue par le Programme d'enseignement postsecondaire n'est pas offerte à l'ensemble des jeunes membres d'une Première Nation qui sont des Indiens inscrits et que les Indiens non inscrits et les Métis en sont exclus, les jeunes Autochtones se tournent parfois vers les prêts étudiants accessibles à la population générale de leur province ou de leur territoire. Selon les données recueillies par R.A. Malatest & Associates dans leur enquête sur les collèges professionnels, durant l'année scolaire 2005-2006, 35 p. 100 des étudiantes et étudiants autochtones bénéficiaient d'une aide financière aux études (par comparaison à 42 p. 100 des étudiantes et étudiants non Autochtones)²⁰.

David Holmes a produit un rapport à partir des résultats de deux enquêtes réalisées en 2002, l'*Enquête sur les étudiants canadiens du premier cycle universitaire* du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire (CCREPCU) et l'*Enquête sur les étudiants canadiens du niveau collégial* du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial (CCRENC)²¹.

¹⁹ Affaires indiennes et du Nord Canada. *Programme d'enseignement postsecondaire, Lignes directrices nationales* (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2003).

²⁰ R.A Malatest & Associates Ltd. *Career Colleges Survey* [obtenir le titre exact de la publication] (Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2008).

²¹ Holmes, David. Faire place aux différences: l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants (Montréal: Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005).



Les figures 2 et 3, présentées à la page suivante, contiennent des données choisies provenant de ces deux enquêtes. L'*Enquête sur les étudiants canadiens de premier cycle universitaire* contient des renseignements sur la fréquence et sur le montant de l'aide financière accordée aux étudiants universitaires autochtones.

Le CCREPCU a constaté que la proportion d'étudiantes et d'étudiants universitaires autochtones (c.-à-d. ceux et celles qui s'identifient comme étant d'ascendance autochtone) qui bénéficient d'une aide gouvernementale aux études est légèrement supérieure à celle de la population étudiante en général (34,4 p. 100 contre 31,2 p. 100) et que le montant de l'aide financière aux études accordée aux Autochtones est plus élevée que la moyenne (7 019 \$ contre 6 217 \$)²².

Il ressort de l'*Enquête sur les étudiants canadiens du niveau collégial* que les jeunes Autochtones faisant des études collégiales obtiennent un peu moins souvent des prêts étudiants que la population étudiante du niveau collégial en général, mais touchent un peu plus souvent des bourses²³. Contrairement à leurs semblables au niveau universitaire, les jeunes Autochtones qui font des études au niveau collégial ne semblent pas s'endetter beaucoup. L'endettement général plus faible des jeunes faisant des études collégiales est sans doute attribuable au moindre coût de ces études par rapport à celles qui mènent à un diplôme universitaire.

-

L'analyse effectuée par Holmes ne portait que sur des Autochtones. L'Enquête sur les étudiants canadiens du premier cycle universitaire a invité les répondantes et répondants à s'identifier comme Inuits, Métis ou membres d'une Première Nation, le cas échéant, mais pas l'Enquête sur les étudiants canadiens du niveau collégial. La documentation relative à l'Enquête sur les étudiants canadiens du premier cycle universitaire ne contenait aucune analyse des réponses de personnes s'étant identifiées comme membres d'une Première Nation.

comme membres d'une Première Nation.

²³ Junor, Sean et Alex Usher. *Le prix du savoir 2004 : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004), p. 173-174.



Figure 2 Étudiantes et étudiants canadiens du premier cycle universitaire, nature et montant de la dette remboursable en 2002

| | Ensemble de la population étudiante | Étudiantes et étudiants autochtones |
|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Nature de la dette | | |
| Prêts étudiants | 12 265 \$ | 11 749 \$ |
| Prêts des parents ou de la famille | 7 397 \$ | 5 746 \$ |
| Prêts d'une institution financière | 7 759 \$ | 7 015 \$ |
| Crédit d'une autre source | 4 169 \$ | 3 824 \$ |
| Toutes sources de crédit | 13 201 \$ | 12 045 \$ |
| Montant de la dette | | |
| Aucune dette | 34,1 % | 30,6 % |
| Moins de 4 000 \$ | 8,7 % | 10,0 % |
| 4 000 à 7 999 \$ | 11,1 % | 11,1 % |
| 8 000 à 11 999 \$ | 9,5 % | 12,1 % |
| 12 000 à 19 999 \$ | 9,7 % | 10,3 % |
| 20 000 \$ ou plus | 12,1 % | 10,0 % |
| Pas de réponse | 14,9 % | 15,9 % |

Source : Holmes, David. 2005. Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Figure 3 Étudiantes et étudiants du niveau collégial, Estimation de la dette relative au financement des études et de l'endettement total en 2002

| | Ensemble de la population étudiante | Étudiantes et étudiants autochtones |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Montant estimatif de la dette relative a qui sera accumulé à la fin du program | | |
| Aucune dette | 38,9 % | 51,0 % |
| Moins de 5 000 \$ | 17,1 % | 19,7 % |
| 5 001 à 10 000 \$ | 16,1 % | 11,4 % |
| 10 001 à 15 000 \$ | 9,5 % | 6,4 % |
| 15 001 à 20 000 \$ | 7,0 % | 3,7 % |
| 20 001 à 30 000 \$ | 3,5 % | 3,5 % |
| Plus de 30 000 \$ | 4,3 % | 4,3 % |
| Dette totale prévue pour les endettés | • | • |
| Moins de 5 000 \$ | 28,0 % | 40,2 % |
| 5 000 à 10 000 \$ | 26,4 % | 23,3 % |
| 10 001 à 20 000 \$ | 27,0 % | 20,5 % |

Source : Holmes, David. 2005. Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.



Les prêts aux étudiants sont consentis par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre de leurs programmes de prêts aux étudiants respectifs. Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est le fruit de partenariats entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Neuf provinces participantes et le territoire du Yukon évaluent les besoins financiers des étudiants et déterminent leur admissibilité aux prêts fédéral, provinciaux et territoriaux en se basant sur des critères communs, accordent l'aide financière en émettant un certificat de prêt et désignent des établissements d'enseignement admissibles. Le financement des prêts pour études est partagé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement du Canada finance 60 p. 100 du prêt, tandis que les gouvernements provinciaux et territoriaux financent le reste (40 p. 100)²⁴. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et Terre-Neuve offrent également ce que l'on appelle des « prêts aux étudiants intégrés ». Ces prêts fédéraux et provinciaux permettent aux premiers emprunteurs de ne remplir qu'une seule demande, de réaliser une seule évaluation de leurs besoins, d'obtenir un seul certificat de prêt et d'avoir accès à une seule mesure commune d'aide au remboursement. Les autres provinces offrent également des prêts aux étudiants provinciaux et fédéraux qui ne sont toutefois pas intégrés. Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au PCPE, mais recoivent des versements compensatoires du gouvernement du Canada, plutôt qu'un financement direct, pour gérer leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants²⁵.

Cette étude n'a trouvé aucune donnée publique révélant dans quelle mesure les jeunes Autochtones ont réellement accès aux prêts aux étudiants à l'échelle nationale. Cependant, certaines provinces assurent le suivi de l'utilisation des prêts au sein de certains groupes démographiques, notamment l'Alberta et la Saskatchewan. En Saskatchewan, 14 p. 100 des demandes de prêts étudiants (ou 1 904 prêts étudiants) ont été présentées par des étudiants autochtones pendant l'année de prêt 2006-2007 et le montant moyen de prêt accordé aux étudiants autochtones (9 652 \$) était légèrement supérieur que celui accordé aux étudiants non autochtones (8 482 \$)²⁶. Une enquête menée pour le compte du ministère de l'Éducation supérieure et de l'Emploi de la Saskatchewan en 2007 a révélé que les étudiants autochtones étaient légèrement moins susceptibles de recourir aux prêts du gouvernement que leurs homologues non autochtones (38 p. 100 contre 41,5 p. 100 respectivement)²⁷.

Le gouvernement fédéral offre aux étudiants canadiens des Subventions canadiennes d'accès et des Subventions canadiennes pour études. Les Subventions canadiennes d'accès aident les étudiants de première année qui étudient au niveau postsecondaire pour la première fois et qui sont issus de familles à faible revenu à payer leurs frais de scolarité. Les Subventions canadiennes pour études procurent une aide financière non remboursable aux étudiants de niveau postsecondaire ayant une incapacité permanente, aux étudiants à temps partiel, aux étudiantes

²⁴ Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, *Le Programme canadien de prêts aux étudiants – Rapport annuel 2004-2005* (Ottawa: Ressources humaines et Développement social, 2007), http://www.hrsdc.gc.ca/en/learning/canada_student_loan/publications/CSLP-AR-0405E.pdf.

²⁵ Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, *Le Programme canadien de prêts aux étudiants – Rapport annuel 2004-2005*.

²⁶ Saskatchewan, Ministry of Advanced Education, Employment and Labour – Student Financial Assistance Branch. Committee of Finance. Date inconnue.

²⁷ Insightrix Research, Inc., *Saskatchewan Advanced Education and Employment: Graduate Outcomes of 2004-2005 Class* (Regina: Ministry of Advanced Education and Employment, 2007), http://www.aeel.gov.sk.ca/graduate-outcomes.



inscrites à un doctorat dans certains domaines d'études et aux étudiants ayant des personnes à charge. Aucune donnée révélant dans quelle mesure les Autochtones se prévalent de ces subventions n'est présentement disponible.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent une variété d'initiatives indépendantes visant à accroître l'accès des étudiants autochtones aux études postsecondaires. Ces programmes comprennent différentes mesures directes et indirectes visant à aider les Autochtones à entreprendre des études postsecondaires et à les terminer. Les récentes stratégies et initiatives provinciales comprennent, par exemple, la stratégie Accès aux perspectives d'avenir du gouvernement de l'Ontario, qui a accordé 4,8 millions de dollars en financement additionnel pour les programmes d'accès et de transition pour les Autochtones.



Figure 4
Programmes ou mesures d'aide offerts par les gouvernements provinciaux et territoriaux

| Province/Territoire | Type d'aide | Description |
|----------------------|--|--|
| Alberta | Bourses pour l'apprentissage et la formation industrielle de l'Alberta (Alberta Apprenticeship and Industry Training Board, secteur privé et gouvernement de l'Alberta) | Pour aider les Métis, membres des Premières Nations et Inuits de l'Alberta qui apprennent un métier et qui effectuent des stages dans un emploi désigné, et encourager les récipiendaires à terminer leur formation d'apprenti ou leurs programmes de formation professionnelle. |
| | Bourse commémorative Robert C. Carson (établie par la ministre de la Justice et procureur générale de l'Alberta et les programmes de bourses d'études de l'Alberta) | Pour offrir une aide financière aux étudiants autochtones ayant réussi la première année d'un programme d'études en lien avec la justice pénale, la criminologie ou la loi. |
| Colombie-Britannique | Bourse d'études destinées aux peuples autochtones et Bourse commémorative Randy Brant de BC Hydro | Les bourses d'études de BC Hydro soulignent les réalisations des étudiants qui font figure de chefs de file et de modèles d'identification au sein de leurs écoles et collectivités et qui font preuve d'excellence dans leurs études en particulier. |
| Manitoba | Bourses du Prince de Galles et de la princesse Anne (Aide aux étudiants du Manitoba) | Destinées aux étudiants autochtones canadiens qui poursuivent des études à temps plein au Manitoba – Les étudiants ont automatiquement accès à cette bourse lorsqu'ils remplissent une demande de prêt étudiant et déclarent leur ascendance autochtone. |
| | Subventions manitobaines du millénaire à l'intention des étudiants autochtones autonomes (Le gouvernement du Manitoba et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire) | Pour aider les étudiants manitobains présentant des antécédents familiaux habituellement sous-représentés dans le cadre des études postsecondaires. |
| Saskatchewan | Bourse du centenaire pour les Autochtones Queen Elizabeth II (Gouvernement de la Saskatchewan) | Bourse d'études d'une valeur de 20 000 \$ décernée aux étudiants métis et membres des Premières Nations diplômés de l'Université des Premières Nations du Canada (UPNC) qui poursuivent des études supérieures dans n'importe quel domaine dans une université accréditée en Saskatchewan. |
| Ontario | Prix d'excellence pour le développement des partenariats dans les communautés autochtones de l'Ontario (Ministère des affaires autochtones de l'Ontario et Fondation nationale des réalisations autochtones) | Prix qui aident les étudiants autochtones qui poursuivent des études postsecondaires, liées aux affaires dans les domaines des affaires, de la science et de la technologie. |

Source: Répertoire de l'aide financière pour étudiants autochtones (Annexe 2 située à la fin du présent document)



La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire accorde également du soutien aux étudiants de niveau postsecondaire dans le cadre de bourses d'études. L'admissibilité des étudiants à une bourse du millénaire est déterminée au moment où ils présentent une demande d'aide financière auprès de leur province ou de leur territoire de résidence. En 2006, la Fondation a attribué 298 M\$ en bourses générales du millénaire et 40 M\$ en bourses d'accès. Bien que les critères et l'admissibilité aux bourses d'accès varient d'une province à l'autre, en Saskatchewan et au Manitoba, les bourses d'accès sont spécifiquement accordées aux étudiants autochtones durant leur première ou deuxième année d'études. En 2005-2006, la Fondation a distribué des bourses d'accès d'une valeur moyenne de 2 000 \$ à environ 562 étudiants autochtones inscrits en première et en deuxième années d'études postsecondaires²⁸. Les étudiants inscrits en troisième et en quatrième années d'études ont droit de recevoir 3 500 \$. La bourse d'accès du Manitoba a accordé à 129 étudiants autochtones (ou 60 p. cent de tous les étudiants récipiendaires d'une bourse d'accès) une aide financière moyenne de 7 973 \$ en 2006-2007²⁹. Ces subventions et bourses ne seront toutefois plus offertes après la fin du mandat et des opérations de la Fondation, qui doit survenir en janvier 2010³⁰.

Le gouvernement fédéral a appuyé le développement des connaissances et des compétences de courte durée des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le cadre de ses Ententes de développement des ressources humaines autochtones (EDRHA). Par le truchement des EDRHA, le gouvernement fournit de l'aide financière aux programmes et services offerts par des Autochtones dans le but d'aider les Autochtones à obtenir un emploi grâce à une formation accrue. Dans certaines provinces, les EDRHA ont accordé de l'aide financière aux étudiants qui en étaient à leur dernière année d'études.

Les gouvernements provinciaux financent également des cours de perfectionnement des compétences de courte durée. Comme pour les programmes mis sur pied dans le cadre d'une EDRHA, cette formation est axée sur la mise en œuvre de programmes de courte durée en vue d'améliorer l'employabilité, bien que les fonds puissent venir en aide aux programmes de transition qui préparent les étudiants aux études postsecondaires. Les gouvernements provinciaux peuvent également favoriser les études postsecondaires dans le cadre d'Ententes de développement du marché du travail (EDMT). Les EDMT sont des ententes de partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces ou territoires. Elles sont destinées à répondre aux besoins spécifiques des Canadiens sans emploi dans chaque province ou territoire et aux conditions des marchés du travail individuels. La prestation d'emploi du Développement des compétences (PEDC) dans le cadre de l'EDMT est très pertinente pour cette enquête puisqu'elle permet aux clients admissibles à l'AE d'obtenir des fonds aux fins de formation³¹.

²⁸ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, « La bourse d'accès du millénaire en Saskatchewan », http://www.boursesmillenaire.ca/en/programs/accesSK.asp Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, « Distribution des bourses, Saskatchewan »

²⁹ Manitoba, Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, *Aide aux étudiants du Manitoba, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation, Rapport annuel, 2006/2007* (Winnipeg: Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, 2007), http://www.edu.gov.mb.ca/ael/docreports/msa_anrep_en_2007.pdf.

³⁰ Educational Policy Institute, "Canada Millennium Scholarship Foundation Not Renewed – New Student Grant Program Announced," 2008 Federal Canadian Budget Analysis (Ottawa: Educational Policy Institute, 2008), http://www.educationalpolicy.org/PR/PR 080226 CDN Budget.html.

³¹ Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, « Développement des compétences », Service Canada, http://www1.servicecanada.gc.ca/en/epb/sid/cia/grants/skills-deve/desc-skills.shtml.



Les provinces ont également mis en place des crédits d'impôt pour les études postsecondaires. Ces crédits d'impôt sont distribués sans distinction à tous les étudiants qui produisent une déclaration de revenus et servent à réduire le montant d'impôt exigible. Selon une étude menée par Neill (2007), les familles mieux nanties sont les premières bénéficiaires des crédits d'impôt pour frais de scolarité. L'auteur de cette étude prétend que puisque les crédits d'impôt pour frais de scolarité ne sont pas remboursables, les familles ou les particuliers à faible revenu qui paient des frais de scolarité en retirent peu ou pas d'avantages puisqu'ils paient peu d'impôt³². Cette réalité est particulièrement pertinente pour les Autochtones puisque le taux de faible revenu est plus élevé au sein des familles autochtones que de la population non autochtone³³.

2.3 Les autres sources d'aide financière

Les personnes autochtones peuvent bénéficier d'une aide financière aux études provenant d'un nombre croissant d'autres sources, y compris des organismes sans but lucratif, des collèges, des universités, des entreprises privées, des fondations et des entités diverses.

La plus importante de ces nombreuses sources d'aide financière aux études postsecondaires des Métis, des Inuits et des membres des Premières Nations du Canada est la Fondation nationale des réalisations autochtones (FNRA). La FNRA tire son financement du gouvernement fédéral (y compris AINC), mais aussi de différents commanditaires du secteur privé. D'après les données affichées sur son site Web, la Fondation a remis aux étudiantes et étudiants plus de 23,5 millions de dollars depuis sa création, et elle a distribué 2,8 millions de dollars entre 934 bénéficiaires aux quatre coins du Canada durant le seul exercice 2005-2006³⁴. Toutefois, en 2006-2007, les demandes d'aide présentées à la Fondation (dont le total dépassait 8,6 millions de dollars) étaient largement supérieures à ses 2,8 millions de dollars de fonds de dotation : elle n'a donc pu verser que 32,5 p. 100 des sommes demandées. De plus, bien que l'aide financière aux études que la FNRA débourse n'a cessé d'augmenter depuis sa création, la hausse des coûts des études signifie qu'en fin de compte, le soutien qu'elle apporte à chaque étudiante ou étudiant est moins important qu'il ne l'était il y a vingt ans³⁵.

Une autre source non négligeable d'aide financière aux études pour les jeunes des Premières Nations est la Foundation for the Advancement of Aboriginal Youth du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA). On peut lire sur le site Web du CCCA que 125 jeunes se sont partagé plus de 282 000 \$ de bourses en 2005³⁶.

³² Christine Neill, Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études du Canada (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006), http://www.millenniumscholarships.ca/ fr/newsletter/31/070529 Credits dimpots Fr.pdf 33 Statistique Canada, Le Quotidien, « Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement ' (Ottawa: Mercredi le 7 avril 2004), < http://www.statean.ca/francais/Dli/Data/Ftp/itc_f.htm >.

³⁴ « Programmes éducatifs », Fondation nationale des réalisations autochtones, Fondation nationale des réalisations autochtones, 22 juin 2007, http://www.naaf.ca/html/education_program_f.html.

³⁵ Canada. Parlement. Chambre des Communes. Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, Témoignages (nº 21, 24 octobre 2006), 39e Parlement, 1re session, 2006-2007, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006. ³⁶ Conseil canadien pour le commerce autochtone, *What is FAAY?*, Conseil canadien pour le commerce autochtone, 18 juillet

^{2007, &}lt;a href="http://www.ccab.com/faay/>">http://www.ccab.com/faay/>">.



Les établissements d'enseignement postsecondaire distribuent eux aussi une aide financière spécifiquement destinée aux étudiantes et étudiants autochtones. L'examen de cette aide financière ne faisait pas partie des paramètres de la présente étude. Par contre, l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) a publié en juin 2006 un rapport intitulé *Rétablir l'équilibre : les programmes universitaires canadiens et le soutien aux étudiants autochtones*, qui donne un aperçu de l'aide financière que les 90 établissements membres de l'AUCC partout au Canada proposent aux étudiantes et étudiants autochtones³⁷.

Une analyse complémentaire entreprise aux fins de la présente étude et jointe à ce rapport a révélé qu'en dehors d'AINC, de la FNRA, du CCAB et des établissements d'enseignement postsecondaire, les étudiantes et étudiants autochtones peuvent accéder à environ une centaine de programmes de bourses d'études, d'entretien ou d'excellence. Ces différentes formes d'aide financière aux études sont fournies et administrées par des entités variées, aussi bien gouvernementales (p. ex., le ministère de la Justice) que privées (p. ex., Husky Energy) et associatives (p. ex., La Fondation médicale canadienne) ou autres (p. ex., des fonds commémoratifs ou syndicaux). Certaines de ces sources offrent de multiples formes d'aide (p. ex., les bourses d'études Héros d'autrefois de l'Assemblée des premières nations). Les sommes versées par année vont de 500 \$38 à un maximum de 15 000 \$. Cette aide financière est souvent réservée aux :

- personnes inscrites à des programmes d'études précis (p. ex., en télédiffusion, médecine ou santé, gestion, droit ou ingénierie);
- personnes étudiant à un certain niveau (p. ex., les jeunes diplômés de l'école secondaire ou encore les personnes en 1^{re} année d'études universitaires, en 2^e à 4^e année ou faisant des études de doctorat);
- membres de groupes autochtones précis (Inuits, Métis ou Premières Nations);
- membres de Premières Nations spécifiques (p. ex., les Premières Nations de Colombie-Britannique ou la Nation des Cris de Fox Lake);
- femmes;
- membres de groupes d'âge spécifiques.

Notre analyse ne nous a permis de relever qu'un seul programme de prêts remboursables spécifiquement axé sur les étudiantes et étudiants autochtones. Administré par le Native Council of Nova Scotia, il vise à fournir un soutien ponctuel aux jeunes des Premières Nations qui se heurtent à des difficultés financières durant leurs études.

L'annexe 2 du présent rapport contient une copie du Répertoire de l'aide financière pour étudiants autochtones.

³⁷ Holmes, David. *Rétablir l'équilibre : les programmes universitaires canadiens et le soutien aux étudiants autochtones*, (Ottawa : Association des universités et collèges du Canada, 2006).

³⁸ L'analyse n'a pas tenu compte des sources offrant une aide financière inférieure à ce montant.



2.4 <u>Le recours à l'aide financière aux études par les jeunes Autochtones</u>

Il n'existe que peu de données sur la façon dont les Autochtones paient leurs études postsecondaires au juste, ou sur la mesure dans laquelle ce segment de la population utilise les différentes formes d'aide financière aux études disponibles.

Les sommes que le gouvernement fédéral distribue par l'intermédiaire du Programme d'enseignement postsecondaire et donc d'AINC sont la principale forme d'aide financière aux études à laquelle les Inuits et les membres des Premières Nations peuvent avoir droit. D'après l'évaluation du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire du Programme d'enseignement postsecondaire, « plus de 77 pour cent des étudiants diplômés et inscrits à un programme d'études qui ont pris part à l'évaluation ont déclaré qu'ils n'auraient pas fréquenté des établissements d'enseignement postsecondaire sans avoir reçu une aide du PAENP »³⁹.

D'après les données ministérielles de base d'AINC, le nombre d'étudiantes et d'étudiants Inuits ou membres d'une Première Nation inscrits poursuivant leurs études grâce au Programme d'enseignement postsecondaire est en recul : il est passé d'un sommet de 27 183 en 1995-1996 à 24 030 en 2003-2004. La figure 5 montre l'évolution de ce nombre au fil des années.

Figure 5
Inuits et membres d'une Première Nation inscrits bénéficiaires d'une aide financière aux études postsecondaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada de 1988-1989 à 2003-2004

| aires d'Affaires indiennes et du Nord Canada de 1988-1989 a | | | |
|---|---|--|--|
| Année d'études | Bénéficiaires d'une aide financière aux EPS | | |
| 1988-1989 | 15 572 | | |
| 1989-1990 | 18 535 | | |
| 1990-1991 | 21 300 | | |
| 1991-1992 | 21 442 | | |
| 1992-1993 | 21 566 | | |
| 1993-1994 | 23 068 | | |
| 1994-1995 | 24 482 | | |
| 1995-1996 | 27 183 | | |
| 1996-1997 | 26 493 | | |
| 1997-1998 | 27 172 | | |
| 1998-1999 | 27 157 | | |
| 1999-2000 | 26 520 | | |
| 2000-2001 | 25 305 | | |
| 2001-2002 | 25 146 | | |
| 2002-2003 | 23 744 | | |
| 2003-2004 | 24 030 | | |
| 2004-2005 | 22 881 | | |
| | | | |

Source : AINC, Données ministérielles de base.

Notre analyse ne nous a pas permis de relever d'autres sources nationales de données sur l'aide financière aux études dont bénéficient les Autochtones. Ni le Programme canadien de prêts aux étudiants (à l'échelle nationale), ni la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ne peuvent faire un suivi du nombre de bénéficiaires autochtones, car dans la plupart des

³⁹ Affaires indiennes et du Nord Canada. *Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire*, (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005), https://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/01-29/01-29 05 f.html.



provinces, les personnes qui demandent une aide financière aux études ne sont pas invitées à déclarer si elles sont Autochtones. Les données les plus récentes disponibles sont des données d'enquête.

.

Une enquête effectuée en 2001 auprès de personnes ayant fréquenté une université, un collège universitaire ou un institut en Colombie-Britannique a demandé à celles-ci d'indiquer quelle avait été la principale source de financement de leurs études. Les répondantes et répondants autochtones ont répondu moins souvent que les personnes non autochtones avoir puisé dans leur épargne personnelle (17 p. 100 contre 29 p. 100), avoir compté sur le soutien de leur famille (21 p. 100 contre 38 p. 100) et avoir utilisé un revenu d'emploi (21 p. 100 contre 28 p. 100). Trente-cinq pour cent des répondantes et répondants autochtones ont indiqué qu'une « aide financière du Conseil de bande » avait été une de leurs deux principales sources de financement, suivie le plus souvent des prêts étudiants gouvernementaux (28 p. 100)⁴⁰.

⁴⁰ British Columbia Ministry of Advanced Education. Outcomes Working Group et CEISS Research and IT Solutions. 2001 BC College and Institute Aboriginal Former Student Outcomes: Special Report on Aboriginal Former Students from the 1995, 1997, 1999 and 2001 BC College and Institute Student Outcomes Surveys, automne 2002.



SECTION 3 : LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES QUI JOUENT SUR L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES PAR LES JEUNES AUTOCHTONES

La recherche a examiné les effets de divers facteurs sociaux et économiques sur l'accès aux études postsecondaires et sur l'utilisation de l'aide financière à ces études. Bien qu'elles ne se rapportant pas uniquement à leur situation, les données ainsi recueillies et présentées ci-après permettent de mieux comprendre la situation des jeunes Autochtones.

3.1 La situation socio-économique

Le chômage et la pauvreté sont une réalité bien plus fréquente pour les personnes autochtones au Canada que pour le reste de la population.

Dans chaque province, le taux de chômage des Autochtones dépasse le taux de chômage global. Le tableau 6 ci-dessous compare les données sur le taux de chômage de la population autochtone active et celles de la population non autochtone en 2001 et en 2006. Tel qu'indiqué, 13,2 p. 100 de la population autochtone active (âgée de 25 à 54 ans) était sans emploi en 2006, comparativement à 5,2 p. 100 de la population non autochtone. Le taux de chômage chez les Autochtones a reculé en 2006, tout comme le taux de chômage de la population non autochtone.

Figure 6
Taux d'emploi et de chômage des Autochtones et non-Autochtones âgés de 25 à 54 ans faisant partie de la population active, 2001, 2006

| | Taux de chômage des Autochtones (en %) | Taux de chômage des non-Autochtones (en %) | |
|------|--|--|--|
| 2001 | 17,4 | 6,0 | |
| 2006 | 13,2 | 5,2 | |

Source : Statistique Canada. *L'évolution de la population active au Canada, Recensement de 2006.* Statistique Canada. Mars 2008.

http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/labour/index.cfm. Statistique Canada, no 97-559-X au catalogue.

Lors du recensement de 2001, 4 enfants autochtones de moins de 14 ans sur 10 vivaient dans des familles à faible revenu. Au Manitoba et en Saskatchewan, cette proportion dépassait même les 50 p. 100^{41} . Comme on peut le voir à la figure 7, en 2000, le nombre de familles économiques autochtones 42 à faible revenu était de près de 20 points de pourcentage supérieur au nombre de familles à faible revenu au Canada en général.

⁴¹ Statistique Canada. Recensement de 2001, tel que cité dans le rapport du Conseil canadien sur l'apprentissage *État de l'apprentissage au Canada : Pas le temps de s'illusionner*, 2007 disponible en ligne à http://www.ccl-cca.ca/NR/rdonlyres/F71EE279-50AA-479F-9CB5-77F630FBDB8D/0/SOLR_Report_Online_FR.pdf, à la page 67.

⁴² « Famille économique » s'entend de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et qui sont soit liés par des liens de

⁴² « Famille économique » s'entend de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et qui sont soit liés par des liens de sang, de mariage ou d'adoption, ou des conjoints de fait, qu'ils soient de sexe opposé ou de même sexe; si la famille est une famille d'accueil, sont exclus de la famille économique les enfants placés chez la famille.



100% 90% 80% ■ Population autochtone 70% totale 60% ■ Indiens d'Amérique du Nord 50% □ Population non-37,3 % 40% 31,2 % autochtone totale 30% 20% 12,4 % 10% 0% Pourcentage de ménages à faible revenu

Figure 7 Proportion des ménages privés (familles économiques) à faible revenu en 2000 au Canada⁴³

Source : Statistique Canada. Profils de la population autochtone du recensement de 2001.

La situation socio-économique d'une jeune personne et la tradition familiale d'appuyer les études postsecondaires financièrement ou non sont deux facteurs clés qui entrent en jeu dans la planification et le déroulement de telles études. La recherche faite jusqu'ici donne également à penser que les intentions de poursuivre des études postsecondaires et leur concrétisation sont aussi renforcées par le fait que l'éducation postsecondaire soit un objectif généralement atteint au sein de la famille⁴⁴. Ces constatations pourraient présenter un intérêt particulier vis-à-vis des Autochtones, chez lesquels la poursuite d'études postsecondaires est une habitude moins ancrée qu'elle ne l'est au sein d'autres communautés.

La connaissance des sources d'aide financière aux études disponibles est aussi directement liée au revenu familial. La recherche a montré que les jeunes ayant le plus besoin d'une aide financière aux études sont les moins bien renseignés sur les sources susceptibles de la leur apporter⁴⁵. Les jeunes mieux renseignés, dont les parents ont souvent fait des études assez poussées et comprennent bien le système d'éducation et tout ce qui s'y rapporte, sont en mesure de prendre des décisions plus réfléchies au sujet de leur propre cheminement postsecondaire⁴⁶. Le revenu joue aussi sur l'accès à la technologie de l'information (et notamment Internet)⁴⁷ et peut de ce fait se faire ressentir sur l'accès à l'information concernant les programmes d'études et leur financement.

⁴³ Les données du *Recensement de 2006* sur le revenu et les gains de la population autochtone n'étaient pas encore publiées au moment de la préparation du présent rapport.

⁴⁴ Anisef, Paul, Robert Sweet et Peggy Ng. « Financial Planning for Postsecondary Education in Canada: A Comparison of Savings and Savings Instruments Employed Across Aspiration Groups », *National Association of Student financial Aid Administrators (NASFAA) Journal of Student Financial Aid*. 34.2 (2004): p. 19-32.

⁴⁵ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Accroître l'accès : l'information importe-t-elle ?*, note de recherche n° 3 (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006). http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/Closing_the_Access_Gap.pdf.

⁴⁶ Looker, Dianne E., et Graham S. Lowe. « L'accès aux études postsecondaires et à l'aide financière au Canada : état de la question et carences en matière de recherche », atelier des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa, le 1^{er} février 2001.

⁴⁷ Gladieux, Lawrence E., et Watson Scott Swail. *Policy Perspectives: The Virtual University and Educational Opportunity – Issues of Equality and Access for the Next Generation* (New York: College Board Publications, 1999).



Lors de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2000, environ 50 p. 100 des personnes interrogées vivant hors réserve qui disaient avoir des antécédents autochtones ont dit avoir utilisé Internet dans le courant de l'année, par comparaison à 72 p. 100 de la population canadienne en général⁴⁸. Lors d'une autre enquête menée par Ekos Research en 2003 auprès de membres des Premières Nations vivant hors réserve, 57 p. 100 des répondants ont dit avoir accédé à Internet. Enfin, en 2004, une étude basée à la fois sur l'ESG et l'Enquête auprès des peuples autochtones a établi que les personnes utilisant Internet possèdent le même genre de caractéristiques démographiques et socioéconomiques, qu'elles soient Autochtones ou non : elles sont mieux éduquées, vivent au sein d'un ménage plus aisé, sont plus souvent qu'autrement employées et vivent en majorité dans des zones urbaines. Par contraste, les personnes qui n'utilisent pas Internet sont en général plus âgées, moins bien éduquées et moins aisées que les autres, et elles tendent à résider dans des régions rurales ou dans le Nord du pays⁴⁹.

Les étudiantes et étudiants s'inquiètent également de savoir s'ils sont assez bien renseignés, en particulier au sujet de l'aide financière aux études. Ceux et celles d'entre eux qui ont participé aux consultations de la population étudiante organisées en 2005 par les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques ont cité comme préoccupations relatives à l'éducation postsecondaire le manque d'information concernant les sources d'aide financière et le souhait de voir l'attribution des bourses d'études et d'entretien plus ouvertes à l'ensemble de la population⁵⁰.

Dans un rapport récent, les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques concluent que les jeunes à faible revenu ont davantage tendance que d'autres plus aisés à emprunter de l'argent pour faire des études postsecondaires, mais ils y notent aussi que les jeunes les plus pauvres ou vivant dans régions rurales et éloignées ont parfois aussi tendance à choisir des voies postsecondaires moins coûteuses, telles que des programmes collégiaux de plus courte durée ou des études à temps partiel⁵¹. Il est fort possible que les jeunes qui s'inscrivent à des programmes courts utilisent moins souvent une aide financière aux études.

Alex Usher souligne que [traduction] « les personnes à faible revenu voient le rapport coûts-avantages de l'éducation postsecondaire sous un jour très différent du reste du reste de la population, mieux lotie », ce qui les rend réticentes à s'endetter pour faire des études et les financer moyennant des emprunts⁵².

Il serait toutefois erroné de croire les Canadiennes et Canadiens à faible revenu qui ne pourraient étudier sans s'endetter n'ont pas de raisons *a priori* rationnelles de rejeter l'idée de faire des études postsecondaires. Dans une autre de ses études, Usher a examiné l'analyse subjective des

⁴⁸ Statistique Canada. *Enquête sociale générale* (Ottawa : Industrie Canada, 2006). Statistique Canada, nº au catalogue : 89F0115XIF.

⁴⁹ Crompton, Susan. « Internautes autochtones vivant hors réserve », *Tendances sociales canadiennes*, hiver 2004. Statistique Canada. 12 juillet 2007. http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/Statcan/11-008-XIF/0030411-008-XIF.pdf>.

⁵⁰ De Broucker. Patrice. *Post-secondary Education in Canada: A Vision from Canadian Youth*, (Ottawa: Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2006).

⁵¹ de Broucker. Patrice. Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus, (Ottawa: Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2005).

⁵² Usher, Alex. Grants for Students: What They Do, Why They Work, (Toronto: Educational Policy Institute, 2006).



coûts-avantages de l'éducation postsecondaire que font les familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$⁵³. Il ressort de calculs basés sur l'idée que ces familles se font des coûts des études postsecondaires et des avantages qui en découleraient sur la durée d'une vie qu'elles considèrent en fait que le rendement des études universitaires est négatif. Usher soutient que la décision de ne pas poursuivre d'études postsecondaires est donc prise d'un point de vue tout à fait rationnel, bien que peut-être faux, en ce qui a trait à la perception des avantages qu'elles auraient pu présenter par rapport à leurs coûts.

Il découle de ce qui précède que l'accès à l'information constitue un obstacle proportionnel au revenu. Cette constatation est particulièrement troublante en regard de ses conséquences sur la transmission du savoir d'une génération à l'autre. Il est reconnu que ce que les jeunes en âge de faire des études postsecondaires savent d'un tel cheminement leur vient en grande partie de leur famille et de leurs amis⁵⁴. Or, si les familles à faible revenu sont dans l'ensemble mal informées des avantages que présente une éducation collégiale ou universitaire, leurs enfants seront probablement moins enclins que des jeunes plus aisés de se procurer de l'information plus fiable à ce sujet⁵⁵.

3.2 <u>Les autres facteurs démographiques</u>

L'utilisation de l'aide financière aux études est aussi déterminée par une série d'autres facteurs, et notamment le fait qu'il y a de plus fortes chances que les personnes autochtones faisant des études soient plus âgées, du sexe féminin et mariées, qu'elles aient à traverser de grandes distances entre leur domicile et leur établissement d'enseignement et qu'elles aient des enfants⁵⁶.

Une étude portant sur le PAENP a mis en lumière que les étudiantes et étudiants à temps plein bénéficiant de ce programme ont en moyenne sept ans de plus que la population étudiante globale des collèges et des universités⁵⁷. Les personnes interrogées lors de consultations menées par R.A. Malatest & Associates pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont estimé que 80 p. 100 et plus des jeunes Autochtones faisant des études universitaires sont des femmes et que ces étudiantes sont bien plus nombreuses que le reste de la population étudiante universitaire à avoir des personnes à charge⁵⁸. Les enquêtes menées pour le CCREPCU et le CCRENC ont révélé que près de la moitié (46,9 p. 100) des jeunes Autochtones faisant des études collégiales et 29,6 p. 100 des jeunes Autochtones faisant des études universitaires ont des enfants, par comparaison à 22 p. 100 de l'ensemble de la population étudiante au niveau collégial et 8,3 p. 100 de la population étudiante au niveau universitaire⁵⁹.

⁵³ Usher, Alex. A Little Knowledge is a Dangerous Thing - How Perceptions of Costs and Benefits Affect Access to Education, (Toronto: Educational Policy Institute, 2005).
⁵⁴ n.: J.

⁵⁵ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Accroître l'accès : l'information importe-t-elle ?*

⁵⁶ Holmes, David. Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005).

⁵⁷ Waslander, Bert et Galina Didukh. *Potential Expenditures of the Post-Secondary Student Support Program: A Report for Indian and Northern Affairs Canada by Informetrica*. Informetrica : 16 décembre 2005, 15.

⁵⁸ R.A. Malatest & Associates Ltd. *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004).

⁵⁹ Holmes, David. Faire place aux différences: l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants (Montréal: Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005).



L'influence de ces différences démographiques sur le recours à l'aide financière aux études par les Autochtones n'a toutefois pas été examinée. Tous ces facteurs sont néanmoins indicatifs d'un plus grand besoin d'aide financière pour couvrir des frais de subsistance plus élevés et des dépenses de garde d'enfants, par exemple. Des enquêtes faites auprès d'intervenantes et d'intervenants en enseignement postsecondaire ont mis en évidence que la poursuite d'études collégiales ou universitaires se traduit souvent pour les personnes autochtones par une séparation de l'entourage qui leur apportait jusque-là un soutien matériel et les aidait avec la garde de leurs enfants, et que les dépenses au chapitre de la garde d'enfants par exemple leur présentent de grandes difficultés⁶⁰. C'est pourquoi ces intervenantes et intervenants estiment que les prêts étudiants sont fréquemment insuffisants pour garantir la persévérance et la réussite aux études des Autochtones⁶¹.

Ces facteurs démographiques donnent aussi à penser qu'il est probable que les personnes autochtones s'absentent de leur études postsecondaires ou les interrompent de façon plus fréquente que d'autres pour s'occuper de leur famille, ce qui risque de nuire à l'achèvement de celles-ci ou à leur admissibilité à une aide financière. Certaines Premières Nations ont par exemple instauré la règle que les étudiantes ou étudiants qui abandonnent leurs études postsecondaires en cours d'année et qui font par la suite une nouvelle demande d'aide financière pour les poursuivre peuvent être placés pendant un an sur une liste d'attente.

Les résultats d'enquête compilés par David Holmes pour le compte du CCRENC montrent que 16 p. 100 des étudiantes et étudiants autochtones ont voyagé 500 km ou plus pour fréquenter un collège, contre à peine 8 p. 100 de l'ensemble de la population étudiante 62. Les frais de déplacement, de subsistance et autres auxquels font face les personnes qui étudient loin de leur domicile sont proportionnellement plus élevés. Une étude effectuée par Marc Frenette a mis en lumière que les personnes qui habitent à une distance telle de l'établissement d'enseignement postsecondaire le plus proche qu'elles ne peuvent pas rentrer chez elles chaque soir (soit dans un rayon de 80 km d'un tel établissement) sont moins portées à faire des études 63. S'il est vrai qu'à l'heure actuelle, la majorité des personnes autochtones résident dans des zones urbaines, un tiers d'entre elles environ vivent dans des communautés des Premières Nations, qui sont en grande partie situées dans des zones rurales et plus isolées 64.

La proportion des diplômés d'études secondaires des régions rurales qui poursuivent leurs études jusqu'à l'université est systématiquement inférieure à celle des diplômés des régions urbaines. Leurs taux d'inscription plus faibles peuvent s'expliquer de différentes façons. Certains chercheurs sont d'avis qu'en raison des différences entre le marché de l'emploi rural et les autres

⁶⁰ R.A. Malatest & Associates Ltd. *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. 2004).

⁶¹ R.A. Malatest & Associates Ltd. *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004).

⁶² Holmes, David. Faire place aux différences: l'éducation postsecondaire parmi les autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants (Montréal: Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005).

⁶³ Marc Frenette, *Too Far to Go On? Distance to School and University Participation*, Analytical Studies Branch Research Paper Series, Catalogue No. 11F0019MIE2002191, No. 191 (Ottawa: Statistique Canada, 2002), http://www.statcan.ca/english/research/11F0019MIE/11F0019MIE2002191.pdf

⁶⁴ Statistique Canada. *Profils de la population autochtone du recensement de 2001*, 2003, Statistique Canada, 20 juillet 2007, http://www12.statcan.ca/english/profil01/AP01/Index.cfm?Lang=F, Statistique Canada, n° au catalogue : 94F0043XIF.



marchés de l'emploi, les jeunes des campagnes sont exposés à un éventail plus limité de possibilités d'éducation et de carrière. Selon une étude faite par Haller et Virkler en 1993, vu que les aspirations des jeunes sont fonction de leur vécu ou de leurs rêves, une moindre familiarité avec les options envisageables peut mener à des visées réduites en matière d'éducation, et donc de profession⁶⁵. À l'issue d'une étude de la corrélation entre le lieu de résidence et les aspirations postsecondaires des élèves du cycle secondaire supérieur dans cinq secteurs du Sud de l'Ontario, O'Neill a démontré que les jeunes des zones agricoles et des villages ruraux ont les plus faibles aspirations en matière d'études postsecondaires. Il estime que leur endoctrinement continu à certaines valeurs ancestrales, associé à l'attitude de leurs parents, pourrait bien détourner certains jeunes des régions rurales de toute ambition en matière d'études supérieures⁶⁶. Une recherche plus récente laisse entendre que c'est l'interrelation de divers facteurs, à savoir le sexe, le niveau d'éducation des parents, le revenu et la race, associés à la ruralité, qui déterminent jusqu'à quel point les jeunes de ces régions souhaitent ou non aller au collège ou à l'université⁶⁷.

⁶⁵ Haller, E. J., et S. J. Virkler. « Another look at rural-nonrural differences in students' educational aspirations », *Journal of Research in Rural Education*, 2003, 9 (3), p. 170-178.

⁶⁶ O'Neill, G. P. « Postsecondary aspirations of high school seniors from different socio-demographic contexts », *Canadian Journal of Higher Education = Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 1981, 11 (2), p. 49-66.

⁶⁷ Looker, Diane E. et Lesley Andres. « Rurality and capital: educational expectations and attainments of rural, urban/rural and metropolitan youth », *Canadian Journal of Higher Education = Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 2001, 31 (2).



SECTION 4 : LES FACTEURS SPÉCIFIQUES DÉTERMINANT L'ACCÈS DES AUTOCHTONES À L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Malgré la pénurie de données précises concernant le recours des Autochtones du Canada à l'aide financière aux études, certains travaux ont relevé des facteurs qui ont un rapport direct avec l'accès des Autochtones à l'aide financière aux études postsecondaires et leur utilisation de cette aide.

Il se peut que les attitudes culturelles selon lesquelles le financement des études postsecondaires est une responsabilité culturelle influent sur la mesure dans laquelle les Autochtones ont recours à des prêts étudiants et d'autres formes d'aide financière aux études. Le fait que le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) fonctionne comme un programme de subvention, et non comme un programme d'aide financière aux études universelle, est très controversé parmi les membres des Premières Nations. L'Assemblée des Premières Nations, par exemple, estime que le droit à l'éducation postsecondaire à tous les niveaux est un droit issu des traités, tandis que le gouvernement fédéral considère que l'éducation postsecondaire des Inuits et des membres des Premières Nations relève d'un programme social qu'il n'est pas tenu de financer à lui seul⁶⁸. Kim Sinclair, dans un examen du PAENP, a également fait valoir que selon les Premières Nations, le financement de l'éducation postsecondaire fait partie des obligations fiduciaires du gouvernement fédéral⁶⁹. De plus, plus de la moitié (58 p. 100) des personnes interrogées lors d'une enquête auprès des Premières Nations effectuée pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ont dit qu'à leur avis le financement des études postsecondaires était avant tout la responsabilité des gouvernements⁷⁰. Il est donc tout à fait possible qu'une partie des jeunes des Premières Nations qui auraient besoin d'une aide financière aux études ne se prévalent pas des formes d'aide remboursable disponibles parce que l'accès à l'aide financière aux études est de plus en plus un enjeu politique.

Quantité de Métis sont aussi d'avis que le gouvernement fédéral devrait financer les études postsecondaires de leurs jeunes, comme il le fait pour les Inuits et les membres des Premières Nations. Le Ralliement national des Métis a pris la position que [traduction] « l'effet combiné de la hausse des droits de scolarité et du fait que les niveaux de revenu de la plupart des Métis sont inférieurs à ceux des autres Canadiens a donné naissance à de sérieux obstacles à la participation des Métis aux études postsecondaires » 71.

Des voix se sont levées pour signaler la possible incompatibilité des cultures autochtones traditionnelles avec les approches normatives du financement de l'éducation postsecondaire. Les habitudes d'épargne et de planification à long terme, de même que l'accent mis sur l'excellence

⁶⁸ Affaires indiennes et du Nord Canada. Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005).

⁶⁹ Sinclair, Kim. *Improving First Nation Access to Postsecondary Education: A Review of the Post-Secondary Student Support Program*, (Regina: Gouvernement de la Saskatchewan, 2006).

⁷⁰ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Changing Course: Improving Aboriginal Access to Post-secondary Education in Canada: Millennium Research Note #2* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005).

⁷¹ Ralliement national des Métis. *L'apprentissage permanent*, énoncé de politique issu de la séance sectorielle sur l'apprentissage permanent ayant donné suite à la Table ronde Canada-Autochtones.



individuelle, pourraient fort bien être en porte-à-faux avec les attitudes autochtones traditionnelles qui attachent plus d'importance au partage, aux réalisations et à l'appartenance⁷².

Certaines personnes ont avancé l'idée que les différentes formes remboursables d'aide financière aux études ne conviennent pas pour les personnes autochtones, parce qu'elles sont foncièrement incompatibles avec leur réalité socio-économique et celle de leurs collectivités. Le Ralliement national des Métis a par exemple adopté la position que les prêts étudiants, et en particulier ceux accordés aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants, sont conçus de manière à compléter le financement des études, alors que les Métis n'ont pas d'autres sources pour ce financement. En conséquence, les Métis qui font des études les achèvent souvent avec un endettement énorme qu'il leur est difficile de rembourser et qui les empêche d'échapper au cycle de la pauvreté⁷³. Dans le même ordre d'idée, l'évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire d'AINC effectuée en 2003 a mené à la conclusion que mettre davantage l'emphase sur l'octroi aux jeunes Inuits et membres des Premières Nations de formes remboursables d'aide financière aux études est incompatible avec leur réalité économique au jour le jour et [traduction] « pourrait bien avoir pour résultat l'exode des jeunes Inuits et membres des Premières Nations de leurs communautés »⁷⁴.

Une série d'autres facteurs, tels que des obstacles linguistiques et une méfiance résiduelle envers la bureaucratie et les institutions non autochtones, peuvent aussi contribuer à la réticence des Autochtones à demander une aide financière aux études. Une personne interrogée dans le cadre d'entrevues avec des intervenants menées en vue de la production d'un rapport pour le compte de la province du Manitoba et du gouvernement du Canada a remarqué que les membres des Premières Nations sont parfois intimidés par la paperasserie, et notamment la quantité de formulaires à remplir, qui accompagne la présentation d'une demande de prêt étudiant⁷⁵.

D'après un rapport produit en 2008 par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, plusieurs étudiants ayant pris part à un groupe de discussion dans le cadre des activités de recherche ont confirmé l'appréhension de certains étudiants autochtones au moment de présenter une demande d'aide financière. Selon le rapport, plusieurs étudiants n'ont pas présenté de demande de prêt ou de bourse parce que les formulaires «...étaient compliqués à remplir et qu'on y demandait beaucoup de renseignements »⁷⁶. Les étudiants non autochtones n'ont pas signalé de préoccupations similaires.

De plus, certains Autochtones (particulièrement ceux dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ou qui sont peu alphabétisés) peuvent également faire face à des obstacles sur le plan de la compréhension lorsqu'ils remplissent les formulaires et qu'ils discutent avec le personnel de l'aide financière aux études. La recherche a révélé que les Autochtones étaient moins

⁷² Une courte discussion à ce sujet se trouve dans Judy Hardes, « Retention of Aboriginal Students in Postsecondary Education », *Alberta Counsellor*; été 2006, 29.1, p. 28-33.

⁷³ Ralliement national des Métis. *L'apprentissage permanent*, énoncé de politique issu de la séance sectorielle sur l'apprentissage permanent ayant donné suite à la Table ronde Canada-Autochtones.

⁷⁴ Hanson / Macleod Institute. PSE Evaluation – Draft Consolidated Report, Affaires indiennes et du Nord Canada, 15 août 2003. ⁷⁵ Bear Spirit Consulting. *Consultation on Improving Post Secondary Outcomes for Aboriginal People*, (Winnipeg: Bear Spirit Consulting, 2007), p. 23.

⁷⁶ La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Facteurs déterminant le recours à l'aide financière chez les jeunes des Premières Nations* (Montréal : Preparé par R.A. Malatest & Associates Ltd., 2008), p. 21.



alphabétisés que les non-Autochtones. Selon l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) de 2003, environ 60 p. 100 des Autochtones de la Saskatchewan et du Manitoba vivant en milieu urbain ont obtenu un pointage inférieur au niveau 3⁷⁷ sur l'échelle des capacités de lecture de textes schématiques, comparativement à 45 p. 100 des non autochtones du Manitoba et à 39 p. 100 des non autochtones de la Saskatchewan⁷⁸.

Enfin, la documentation consultée contient des écrits laissant entendre qu'il y aurait lieu de redoubler d'efforts pour informer et conseiller les jeunes membres des Premières Nations à propos de tout ce qui touche la planification des études et d'une carrière. Cette forme de soutien, dont l'importance n'est plus à démontrer pour ce qui est de contribuer à réduire la proportion comparativement élevée d'élèves des Premières Nations qui décrochent avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires, a aussi été reconnue comme étant cruciale pour aider les jeunes de ces communautés à planifier et à financer leur études postsecondaires⁷⁹. L'Inuit Tapiriit Kanatami est arrivé à la même conclusion en ce qui concerne les étudiantes et les étudiants Inuits⁸⁰.

-

⁷⁷ L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) est une enquête internationale qui évalue les niveaux de littératie, de numéracie et de résolution de problèmes des adultes. Le niveau 3 de performance est habituellement choisi comme point de repère parce qu'une performance à ce niveau ou à un niveau supérieur est généralement associée à un nombre significatif de rendements positifs tels qu'un accroissement des occasions d'emploi et une participation accrue dans la vie communautaire.

⁷⁸ Statistique Canada, *Le Quotidien*, « Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes » (Ottawa : Le mercredi 9 novembre 2005), http://www.statcan.ca/Daily/Francais/051109/q051109a.htm

⁷⁹ First Nations Education Steering Committee. *The Continued Gap: An Analysis of the Indian and Northern Affairs Canada Post-Secondary Education Guidelines in Regards to Transitions to Post-Secondary Opportunities*, 9 septembre 2005.
⁸⁰ Inuit Tapiriit Kanatami. *Document d'information sur les Inuits et l'éducation aux fins de discussion lors des séances sectorielles sur l'apprentissage permanent les 13 et 14 novembre à Winnipeg et les 18 et 19 novembre à Ottawa*. Ottawa, 20 octobre 2004.



SECTION 5 : LES PROBLÈMES LIÉS AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Bien que l'idée soit répandue que l'éducation postsecondaire de l'ensemble des jeunes Inuits et membres des Premières Nations est entièrement financée par le gouvernement fédéral, en réalité, de nombreux facteurs limitent l'accès de ces jeunes à l'aide financière prévue par le Programme d'enseignement postsecondaire. Ces facteurs incluent la valeur totale de l'enveloppe de financement du programme, le processus de sélection des bénéficiaires et le montant versé à chaque étudiante et étudiant. Faute de pouvoir bénéficier du Programme d'enseignement postsecondaire, les jeunes Inuits et membres des Premières Nations se tournent parfois vers d'autres sources d'aide financière pour couvrir les frais liés à leurs études, telles que des prêts, des bourses d'entretien ou des bourses d'études. Les contraintes inhérentes à ces formes d'aide financière ont déjà été abordées dans la section précédente.

5.1 <u>Le rétrécissement relatif de l'enveloppe de financement</u>

Comme on peut le voir à la figure 8, l'enveloppement de financement totale du Programme d'enseignement postsecondaire a augmenté de 1993-1994 à 2002-2003, passant de 231 millions à 288 millions de dollars. Il est toutefois impossible d'établir à partir des données disponibles de combien le financement du PAENP (considéré séparément du PAEI – Programme d'aide aux étudiants indiens) a augmenté. Vu que cette enveloppe n'est pas calculée en fonction de la demande à laquelle elle vise à répondre, le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui peuvent en bénéficier chaque année est limité. Le nombre de jeunes des Premières Nations bénéficiaires du Programme d'enseignement postsecondaire est en fait en recul depuis quelques années, étant passé de 27 183 à 24 904, comme on a pu le voir à la figure 2. La demande par contre ne pourra qu'augmenter, compte tenu du taux de croissance de la population autochtone.

La question de savoir jusqu'à quel point l'insuffisance des fonds disponibles a privé des jeunes des Premières Nations admissibles au programme à obtenir de l'aide en application du PAENP est sujet à controverse. Le fait qu'AINC ne dispose pas de données complètes à l'échelle du système sur les bénéficiaires du programme ne fait que compliquer les choses. Dans leur évaluation du PAENP faite en 2005, Hanson et le Macleod Institute ont estimé qu'entre 1999-2000 et 2001-2002, il y a eu chaque année 3 575 cas où la demande a été supérieure aux fonds disponibles. Les sondages effectués aux fins de cette évaluation ont révélé que 15 p. 100 des jeunes des Premières Nations qui s'étaient inscrits à un programme d'études postsecondaires et 20 p. 100 de ceux et de celles qui avaient achevé de telles études ont vu l'approbation de leur demande d'aide financière aux termes du PAENP différée (autrement dit, placée en attente) à un moment ou à un autre de leurs études. Le manque de fonds était la raison donnée à 55 p. 100 des personnes dont l'approbation d'une demande avait été différée. Par ailleurs, toujours selon cette évaluation, près de 90 p. 100 des agentes et agents d'administration des Premières Nations ne sont absolument pas d'accord ou pas d'accord pour dire que le niveau de financement global du PAENP suffit à répondre aux besoins de l'ensemble des étudiantes et étudiants admissibles⁸¹.

⁸¹ Hanson/Macleod Institute, Post-Secondary Evaluation: Draft Consolidated Report.



Selon l'Assemblée des Premières Nations, chaque année au Canada, environ 10 000 membres des Premières Nations qui présentent une demande d'aide financière pour études postsecondaires ne sont pas en mesure d'accéder au financement, et le budget des études postsecondaires présente un manque à gagner d'environ 880 millions de dollars pour satisfaire la demande et aider adéquatement ces étudiants⁸².

_

⁸² Assemblée des Premières Nations, *Getting from the Roundtable to Results: Canada – Aboriginal Peoples Roundtable Process, Avril 2004 – Mars 2005* (Ottawa: Assemblée des Premières Nations, 2005), p., 47-48, [Partie 1] http://www.afn.ca/cmslib/general/Round-Table1-2.pdf et [Partie 2] http://www.afn.ca/cmslib/general/Round-Table1-2.pdf et [Partie 2] http://www.afn.ca/cmslib/general/Round-Table1-2.pdf et [Partie 2]



Figure 8

Enveloppe de financement totale que le gouvernement fédéral du Canada a consacrée à l'éducation postsecondaire des Autochtones de 1993 à 2006

| Année * | Financement du PAEI (en \$) | Financement du PAENP (en \$) | FINANCEMENT TOTAL (en \$) | VARIATION DU TOTAL (par rapport à l'année précédente) |
|------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------|--|
| 1993-1994 | - | - | 231 500 000 | 14,90 % |
| 1994-1995 | - | - | 216 300 000 | - 6,60 % |
| 1995-1996 | - | - | 239 900 000 | 10,90 % |
| 1996-1997 | - | - | 269 900 000 | 12,50 % |
| 1997-1998 | - | - | 275 000 000 | 1,90 % |
| 1998-1999 | - | - | 281 000 000 | 2,20 % |
| 1999-2000 | 20 820 798 | 259 241 202 | 280 062 000 | - 0,30 % |
| 2000-2001 | 20 369 174 | 263 608 826 | 283 978 000 | 1,40 % |
| 2001-2002 | 23 149 687 | 262 314 313 | 285 464 000 | 0,50 % |
| 2002-2003 | - | - | 288 000 000 | 0,89 % |
| 2003-2004 [†] | - | - | 304 100 000 | 5,6 % |
| 2004-2005 [†] | - | - | 305 200 000 | 0,4 % |
| 2005-2006 | | | 308 000 000 | 0,9 % |

^{* 1993-1999 :} données tirées de la publication de l'Assemblée des Premières Nations « National Review », 2000, p. 27. 1999-2003 : données du rapport d'évaluation faite par le Macleod Institute en 2004, p. 7.

Le First Nations Adult and Higher Education Consortium (FNAHEC) de l'Alberta a commandité une enquête visant à sonder les étudiantes et étudiants, les agentes et agents d'administration et les membres du personnel d'AINC sur la situation financière des personnes qui font des études. Cette enquête a permis de constaté que 69 p. 100 des étudiantes et étudiants avaient dès le début de leurs études postsecondaires bénéficié d'une aide financière de leur Nation, mais que dans chacune des régions de la province couverte par un traité il y avait des jeunes des Premières Nations qui n'avaient pas obtenu d'aide financière de leur Première Nation en réponse à leur première demande. La moitié environ des personnes dont l'approbation d'une demande d'aide financière avait été différée ont dit qu'elles ont attendu un semestre avant de toucher des fonds, l'autre moitié ayant attendu deux semestres, voire plus longtemps. Aussi bien les étudiantes et étudiants que les agentes et agents d'administration sont d'avis que le plafonnement du financement du Programme d'enseignement postsecondaire est le principal obstacle à l'octroi d'une aide financière à l'ensemble des jeunes des Premières Nations qui souhaiteraient faire des études postsecondaires à l'ensemble des jeunes des Premières Nations qui souhaiteraient faire des études postsecondaires.

^{2005-2006 :} données tirées de *Témoignages* : Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, 2006

[†] Depuis 2003-2004, AINC ne rend plus compte des sommes consacrées au Programme d'enseignement postsecondaire que dans ses *Rapports sur les plans et les priorités*, et non plus dans ses *Rapports sur le rendement*. En conséquence, les sommes indiquées pour 2003-2004 et 2004-2005 sont estimatives.

⁸³ First Nations Adult and Higher Education Consortium. First Nations, Métis and Inuit Education Policy Education Framework, (Calgary: First Nations Adult and Higher Education Consortium, sans date).



Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a recommandé au gouvernement fédéral d'éliminer son plafonnement à 2 p. 100 de la hausse annuelle de l'enveloppe de financement du Programme d'enseignement postsecondaire et de veiller à ce que des fonds suffisants soient distribués par l'intermédiaire du programme à chaque apprenante ou apprenant Inuit ou membre d'une Première Nation admissible. Le Comité permanent a également recommandé que les sommes versées à chaque bénéficiaire soient revues à la hausse. Dans sa réponse au Comité permanent, le gouvernement fédéral n'a pris aucun engagement concernant la mise en œuvre de ces recommandations⁸⁴.

5.2 <u>Les questions concernant l'admissibilité à une aide financière et les décisions s'y</u> rapportant

Tel qu'indiqué plus haut, seuls les Inuits et les Indiens inscrits membres d'une Première Nation ont droit à l'aide financière prévue par le PAENP; les Métis et les Indiens non inscrits des Premières Nations en sont exclus. Les critères d'admissibilité et les décisions d'octroi d'une aide financière jouent aussi sur l'accès des jeunes Inuits ou membres des Premières Nations à cette source de financement pour leurs études postsecondaires.

Les conseils de bande des Premières Nations peuvent établir un ordre de priorité pour l'approbation des demandes d'aide financière basé sur le niveau d'études postsecondaires. D'après les *Lignes directrices nationales* du Programme d'enseignement postsecondaire, les étudiantes et étudiants admissibles peuvent bénéficier d'une aide à trois niveaux d'études :

- niveau 1 : programme d'un collège communautaire ou d'un cégep;
- niveau 2 : programme de premier cycle universitaire;
- niveau 2 : programme de deuxième ou troisième cycle universitaire menant à une maîtrise ou à un doctorat ou programme de formation professionnelle universitaire, p. ex., en dentisterie ou en médecine.

Les lignes directrices précisent par ailleurs que les personnes qui ont achevé avec succès un programme de niveau 2 (avec ou sans une aide du PAENP) ne sont pas admissibles à une aide financière pour un programme de niveau 1. Les titulaires d'un diplôme universitaire qui souhaiteraient obtenir un complément de formation en suivant un programme collégial ne peuvent donc pas compter sur l'aide du PAENP à cet égard. De plus, les politiques de fonctionnement locales adoptées par les conseils de bande des Premières Nations décident souvent d'accorder une aide financière à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants de niveaux 1 et 2 (collégial et universitaire) plutôt que de venir en aide à un nombre réduit de personnes inscrites à des programmes universitaires plus coûteux de deuxième ou troisième cycle ou de formation professionnelle. La politique de fonctionnement locale de la Nation des Cris de

⁸⁴ Canada. Parlement. Chambre des Communes. Réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, 39^e Parlement, 1^{re} session, 2006-2007, Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.



Peter Ballantyne prévoit par exemple que les demandes d'aide soient approuvées suivant l'ordre de priorité décroissant suivant :⁸⁵

• Groupe 1 :

- les personnes qui poursuivent des études entamées et qui ont la moyenne pondérée cumulative nécessaire pour les achever avec succès;
- les élèves de 12^e année qui s'inscrivent à un programme d'enseignement postsecondaire (à l'exclusion d'un PPECU);

• Groupe 2:

- les personnes inscrites à un programme de 2^e ou 3^e cycle ou de formation professionnelle universitaire;
- les personnes qui reprennent des études interrompues pour des raisons médicales ou personnelles;
- o les étudiantes et étudiants adultes;
- o les personnes inscrites à un PPECU ou à un programme pré-technique;
- les personnes qui s'inscrivent à un programme de 2^e ou 3^e cycle ou de formation professionnelle universitaire secondaire;

• Groupe 3:

- les étudiantes et étudiants qui font des études dans un établissement d'enseignement privé;
- les personnes réadmises à un programme d'études après avoir été contraintes de l'abandonner;
- les personnes qui changent de programme d'études sans avoir achevé celui auquel elles étaient inscrites en raison de notes ou d'une assiduité insuffisantes;
- les personnes qui suivent un programme pendant plusieurs années sans obtenir de certificat ni de diplôme.

Par ailleurs, le comité directeur de l'éducation des Premières Nations estime que la stipulation des lignes directrices d'AINC selon laquelle le PAENP est réservé aux étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'une durée minimale d'un an est un obstacle à l'octroi d'une aide financière aux études à quantité de membres des Premières Nations qui souhaitent s'inscrire à un programme de formation à un métier⁸⁶.

Les décisions relatives à l'admissibilité à une aide financière ne sont, de l'avis de certains, pas toujours transparentes ou équitables. Dans des entrevues antérieures menées par R.A. Malatest & Associates Ltd. pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, plusieurs éducatrices et éducateurs ont parlé de népotisme, de favoritisme et d'iniquité à propos de la détermination de l'admissibilité des étudiantes et des étudiants⁸⁷. Il se peut que les Indiens inscrits membres d'une Première Nation qui n'ont guère de contact avec leur Première Nation

⁸⁵ Peter Ballantyne Cree Nation. 2002. 'Post Secondary Student Support Program Student Handbook' (Prince Albert, SK)
⁸⁶ First Nations Education Steering Committee. *The Continued Gap: An Analysis of the Indian and Northern Affairs Canada Post-Secondary Education Guidelines in Regards to Transitions to Post-Secondary Opportunities*, 9 septembre 2005.
⁸⁷ R.A. Malatest & Associates Ltd. *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004).



hésitent à s'adresser à leur conseil de bande pour obtenir une aide aux études postsecondaires ou que ces personnes aient de moindres chances de voir leur demande approuvée. Ce groupe pourrait dans certaines circonstances inclure des personnes reconnues comme Indiens inscrits en vertu des modifications que la loi C-31 a apportées en 1985 à la *Loi sur les indiens*, personnes dont il est probable qu'elles aient des liens moins étroits avec leur communauté autochtone que d'autres membres des Premières Nations⁸⁸. Les personnes interrogées ont aussi évoqué le fait que le versement d'une aide financière est parfois éliminé en cas d'échec aux études ou d'interruption de celles-ci ⁸⁹.

La recherche donne également à penser que l'administration du PAENP n'est pas sans problèmes. Au printemps 2007, une enquête sur la population étudiante entreprise par l'Université de Colombie-Britannique en collaboration avec le comité directeur de l'éducation des Premières Nations a donné lieu à des entrevues personnelles et des groupes de discussion auxquels ont participé 15 personnes autochtones inscrites à des programmes d'études collégiaux et universitaires. Ces personnes ont évoqué une grande frustration à l'égard de l'aspect administratif de l'aide financière aux études 90. En particulier, les dates limites pour présenter une demande d'admission ou pour s'inscrire à bon nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire tombent souvent avant que l'octroi d'une aide financière ait été confirmé par une Première Nation, autrement les étudiantes ou étudiants peuvent se trouver obligés de confirmer leur participation à un programme d'études sans savoir si leur demande d'aide financière sera approuvée.

5.3 L'insuffisance des montants d'aide financière accordés

L'argument a été avancé que les montants d'aide financière accordés en application du PAENP ne suffisent souvent pas à couvrir les coûts réels d'une éducation postsecondaire.

Les données disponibles confirment que le coût des études est en progression constante au Canada depuis une vingtaine d'années, les droits de scolarité des programmes universitaires de premier cycle ayant grimpé de 99 p. 100 en moins de 10 ans (voir la figure 9). Durant la même période, le financement fédéral du Programme d'enseignement postsecondaire axé sur les Autochtones a augmenté de 23 p. 100 et les sommes moyennes distribuées en application du PCPE ont augmenté de 45 p. 100.

⁸⁸ R.A. Malatest & Associates Ltd. *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris* (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004).

⁸⁹ Ihid

⁹⁰ Lattimer, Leila et Otis Japser. *Post-Secondary Experience: Perspectives of Aboriginal Students*. (Vancouver: University of British Columbia, en collaboration avec le First Nations Education Steering Committee, avril 2007).



Figure 9 Droits de scolarité moyens des programmes universitaires de 1^{er} cycle, financement des études postsecondaires des Indiens inscrits et aide financière moyenne octroyée en application du PCPE de 1993-1994 à 2002-2003

| Droits de scolarité moyens | | | Variation de 1993-1994 à 2002-2003 | | |
|----------------------------|-----------|-----------|------------------------------------|--|---|
| 1993-1994 | 1998-1999 | 2002-2003 | Droits de scolarité | Financement fédéral des EPS des Indiens inscrits | Aide financière moyenne octroyée en application du PCPE |
| 2 023 \$ | 3 064 \$ | 4 025 \$ | 98,9 % | 23,2 % | 45,1 % |

Source : pour les droits de scolarité moyens des programmes universitaires de 1^{er} cycle : Statistique Canada, *Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à pleins temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades*.

Source : pour la variation du financement fédéral des études postsecondaires : publication « National Review » de l'Assemblée des Premières Nations, 2000 et évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire faite par le Macleod Institute en 2004 (voir la figure 7).

Source : pour l'aide financière moyenne octroyée en application du PCPE : Programme canadien de prêts aux étudiants, *Rapport annuels* de 1993 à 2003.

Fait à noter, puisque les données sur les frais de scolarité moyens des étudiants du premier cycle touchent l'ensemble du Canada, les différences entre les provinces ne sont pas indiquées. Par exemple, les frais de scolarité moyens des étudiants à plein temps du premier cycle en 2003 et 2004 variaient de 2 606 \$ pour Terre-Neuve à 4 644 \$ pour l'Alberta⁹¹.

Il convient de noter que les droits de scolarité moyens présentés à la figure 9 n'incluent pas les autres dépenses liées aux études ni les frais de subsistance 92 : or, ces dépenses et frais additionnels peuvent constituer un obstacle important pour les étudiantes et étudiants vivant dans des communautés des Premières Nations et donc presque invariablement tenus de déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire. En effet, d'après une étude du Groupe Financier Banque TD, les frais accessoires liés à la poursuite des études à distance de son domicile sont presque toujours beaucoup plus élevés que les droits de scolarité en eux-mêmes⁹³. Le coût d'une année d'études a été estimé à 15 558 \$ (en dollars de 2005) pour les étudiantes et étudiants qui quittent leur domicile pour aller à l'université (ce qui est le cas de la plupart des Inuits et des membres des Premières Nations qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire hors réserve, par exemple). L'aide financière moyenne distribuée en vertu du Programme d'enseignement postsecondaire par étudiante ou étudiant autochtone [?] est passée de 10 094 \$ en 1997-1998 à 11 054 \$ en 2001-2002. Cela étant dit, non seulement peut-il y avoir à redire au fait de calculer l'aide financière moyenne octroyée par étudiante et étudiant à partir de l'enveloppe de financement totale, mais la hausse de cette moyenne qui semble avoir été enregistrée depuis 1997 est en fait attribuable à une baisse du nombre de

⁹¹ Statistique Canada, Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à plein temps dans les universités et les collèges du Canada qui confèrent des grades. « Frais de scolarité moyens pour les étudiants à temps plein du 1^{er} cycle selon la discipline, par province »

Récupéré le 27 juin < http://www40.statcan.ca/l01/cst01/educ50h.htm

⁹² Pour une analyse plus approfondie et une comparaison des frais de scolarité et des ressources au Canada, consulter le chapitre 3 du document publié par Berger Joseph, Motte Anne et Parkin Andrew. Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada. Troisième édition. (Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007)

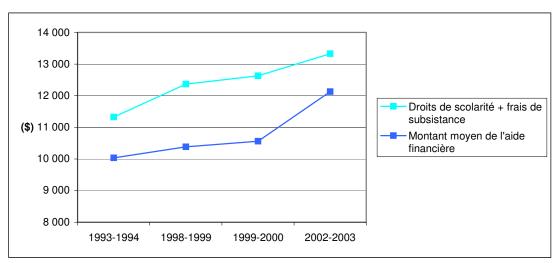
⁹³ Drummond, Don, et Alexander Craig. « Time to Wise Up on Post-Secondary Education in Canada », Groupe Financier Banque TD/Association des universités de l'Atlantique, Halifax, 10 février 2005.



personnes inscrites à des programmes d'études qui ont globalement bénéficié d'une aide financière d'AINC⁹⁴.

Kim Sinclair, dans son examen du PAENP, a conclu que les montants octroyés en application de celui-ci ne couvraient que 50 p. 100 des coûts des études⁹⁵. Le First Nations Adult and Higher Education Consortium a pour sa part fait une étude d'où il ressort que les personnes interrogées aux fins de celle-ci sont en grande majorité d'avis que les montants d'aide financière présentement distribués par étudiante ou étudiant en application du PAENP sont insuffisants pour couvrir les coûts des études.

Figure 10
Comparaison des droits de scolarité et frais de subsistance moyens au 1^{er} cycle universitaire et du montant moyen d'aide financière aux études versé en application du PAENP



Source : pour les droits de scolarité et les frais de subsistance moyens au 1^{er} cycle universitaire : Statistique Canada, *Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à pleins temps dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades.* Source : pour le montant moyen d'aide financière aux études : Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire effectuée par le Macleod Institute en 2004 (voir la figure 7).

Une autre évaluation récente du Programme d'enseignement postsecondaire, faite en 2005, a noté que les lignes directrices servant à établir les allocations de subsistance versées aux bénéficiaires du PAENP n'ont pas été revues depuis 14 ans, que les étudiantes et étudiants reçoivent en moyenne entre 500 et 4 000 \$ de moins par année d'études que leurs dépenses

Aux termes du PAENP, les personnes inscrites à un programme de collège communautaire, de cégep, à un PPECU ou à un programme de premier cycle d'université peuvent toucher au maximum 35 000 \$ par année. Le montant payable à une personne inscrite à un programme universitaire de 2e ou 3e cycle ou à un programme professionnel peut atteindre 75 000 \$. Il y a lieu de croire que très peu de bénéficiaires de cette aide touchent le montant maximal prévu, mais il n'existe aucune donnée permettant de savoir ce qu'il en est exactement.

⁹⁴ Le montant que le gouvernement fédéral verse aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants est plafonné à 210 \$ par semaine d'études. Ce montant équivaut au maximum à 60 p. 100 du prêt accordé à une étudiante ou à un étudiant, la province ou le territoire versant les 40 p. 100 restants, pour un total global d'au plus 350 \$ par semaine d'études. Pour une période d'études de 34 semaines dans l'année, le prêt annuel pourrait donc atteindre au plus 11 900 \$.

⁹⁵ Sinclair, Kim. Improving First Nation Access to Postsecondary Education: A Review of the Post-Secondary Student Support Program, (Regina: Gouvernement de la Saskatchewan, 2006).



réelles, et que les allocations versées sont inférieures à la moyenne pancanadienne fixée pour l'application du Programme canadien de prêts aux étudiants⁹⁶. Selon cette évaluation, « on voit clairement que, en moyenne, les allocations pour frais de subsistance du PAENP ne couvrent pas entièrement les frais de subsistance déclarés » ⁹⁷. La figure 11 illustre les conclusions de cette évaluation.

Figure 11
Frais de subsistance déclarés par les étudiantes ou étudiants diplômés et inscrits et allocations de subsistance versées aux termes du PAENP, par province, en 2005

| PAENP† | СВ. | AB | SK | MB | ON | QC | AT |
|--|----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|----------|
| Frais de subsistance (moyenne sur 8 mois)* | 9 300 \$ | 12 100 \$ | 11 700 \$ | 8 500 \$ | 8 500 \$ | 7 700 \$ | 7 300 \$ |
| Allocations de subsistance (moyenne sur 8 mois)* | 7 514 \$ | 8 106 \$ | 8 057 \$ | 7 947 \$ | 5 774 \$ | 5 947 \$ | 6 706 \$ |
| Insuffisance de l'aide financière | 19,2 % | 33,0 % | 33,1 % | 6,5 % | 32,1 % | 22,4 % | 8,1 % |

[†]Source : Affaires indiennes et du Nord Canada, Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire, (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005)

D'après les lignes directrices du PAENP, les allocations de subsistance maximales versées aux étudiantes et étudiants sont censées refléter le plafond des allocations de subsistances régionales payables en application du PCPE, qui sont, elles, calculées en vue de [traduction] « couvrir les sommes déboursées pour le logement, la nourriture, les transports locaux et des dépenses diverses ». La figure 12 présente les allocations de subsistance moyennes prévues en 2007-2008 dans la part du PCPE assumée par le gouvernement fédéral (laquelle correspond au plus à 60 p. 100 du montant total d'un prêt étudiant), par région.

Figure 12 Allocations de subsistance moyennes versées aux étudiantes et étudiants en 2007-2008 en provenance de la part du PCPE financée par le gouvernement fédéral, par région

| | СВ | AB | SK | MB | ON | QC | AT |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Célibataire vivant ailleurs que chez ses parents (en \$) | 1 046 | 926 | 839 | 882 | 999 | 860 | 831 |

Source: RHDSC. « Évaluation des besoins pour les prêts pour études à temps plein ». Récupéré le 13 août 2007, à http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pip/pcpe/Politiques/34_po_Tableau3Allocationssubsistanceetudiants.shtml

Certains auteurs soutiennent que cet écart entre les allocations de subsistance du PCPE et du PAENP force les étudiantes et les étudiants des Premières Nations à compléter l'aide financière que leur verse leur communauté en contractant des prêts étudiants⁹⁸. Ceci peut bien sûr varier

^{*}excluant les frais de déplacement

⁹⁶ Affaires indiennes et du Nord Canada. Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005).

⁹⁷ Affaires indiennes et du Nord Canada. Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005), p. 35.

⁹⁸ Hill, LuAnn. *First Nations Post-Secondary Education: An Examination of Post-Secondary Student Support and Institutional Development*, récupéré sur le site Web des Chiefs of Ontario le 27 novembre 2006 à http://www.chiefs-of-ontario.org/education/manifesto/First%20Nations%20Post%20Secondary%20Education.doc.



d'une personne à l'autre, notamment en fonction du montant de l'aide financière versée par la communauté. Vu qu'elles sont considérées un revenu lors de la présentation d'une demande de prêt étudiant, les sommes que les Premières Nations versent à leurs étudiantes et étudiants peuvent rendre certaines personnes inadmissibles à un tel prêt ou limiter le montant qui leur est prêté.

5.4 <u>Le problème propre au PPECU</u>

Le programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) apporte une aide financière d'une durée d'un an aux étudiantes et étudiants qui veulent acquérir les crédits nécessaires pour pouvoir s'inscrire à un programme d'études postsecondaire. La remarque a été faite que cette durée maximale d'un an peut s'avérer problématique. En effet, ce programme vise à soutenir financièrement les personnes qui ont besoin de se mettre à niveau avant de pouvoir faire des études collégiales ou universitaires. Or, une année d'aide financière seulement semble bien peu si l'on considère que le taux de décrochage scolaire des jeunes Inuits et membres des Premières Nations demeure élevé et que bon nombre de ces jeunes risquent d'avoir besoin de plusieurs années de rattrapage ⁹⁹ 100.

⁹⁹ Human Capital Strategies. Review of Aboriginal Post-secondary Education, Programs, Services – Strategies/Best Practices and Aboriginal Special Projects Funding (ASPF) Program, (Victoria: Human Capital Strategies, 2005).

¹⁰⁰ First Nations Education Steering Committee. The Continued Gap: An Analysis of the Indian and Northern Affairs Canada Post-Secondary Education Guidelines in Regards to Transitions to Post-Secondary Opportunities, 9 septembre 2005.



SECTION 6: LES CONCLUSIONS ET LES LACUNES AU NIVEAU DE LA RECHERCHE

6.1 <u>Les conclusions</u>

Voici les principales constatations et les conclusions de la présente analyse documentaire.

- Malgré l'accumulation de preuves que la poursuite d'études postsecondaires est avantageuse pour les Autochtones, peu de recherches ont été faites concernant les difficultés auxquelles les jeunes Autochtones peuvent se heurter pour financer de telles études. Il n'existe pratiquement pas la moindre donnée au sujet des facteurs qui influent sur le recours des Autochtones à l'aide financière aux études postsecondaires.
- Les taux d'inscription aux programmes d'études postsecondaires et les taux d'achèvement de celles-ci sont en constante augmentation chez les Autochtones, mais il y a de bonnes raisons de penser que le Programme d'enseignement postsecondaire du gouvernement fédéral, la principale source d'aide financière aux études collégiales et universitaires pour les Inuits et les Indiens inscrits des Premières Nations, vient en aide à un nombre décroissant de jeunes et qu'il couvre une proportion de plus en plus réduite des coûts réels que ces jeunes engagent dans le cadre de leurs études. La recherche laisse entendre que les demandes d'aide financière engendrent parfois des listes d'attente et que bon nombre d'Inuits et de membres des Premières Nations ne sont pas en mesure d'accéder aux études postsecondaires moyennant cette aide.
- Les jeunes Indiens non inscrits des Premières Nations, et parfois même les jeunes Indiens inscrits membres d'une Première Nation qui n'ont toutefois pas de liens étroits avec leur communauté, ne sont pas en mesure d'accéder à l'aide financière aux études prévue par le Programme d'enseignement postsecondaire, et les jeunes Métis n'y sont pas admissibles.
- Faute d'obtenir une aide financière en application du Programme d'enseignement postsecondaire, les jeunes des Premières Nations et d'autres jeunes Autochtones contractent des emprunts en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et font appel à d'autres formes d'aide financière aux études. La proportion d'Autochtones ayant recours aux PCPE est toutefois inconnue. L'interrelation entre les programmes d'aide financière aux études et le financement accessible par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) n'a par ailleurs pas encore été bien analysée.
- La recherche laisse soupçonner que certains facteurs culturels et politiques entrent en jeu dans l'accès des Premières Nations aux formes remboursables d'aide financière aux études et dans leur recours à celles-ci, surtout compte tenu de la position des Premières Nations selon laquelle le financement des études postsecondaires fait partie des responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral.
- Il a été démontré que des facteurs démographiques et socio-économiques influent sur les décisions relatives au recours à l'aide financière aux études. Les personnes issues de familles à faible revenu en particulier, ou celles qui vivent dans des régions plus rurales ou éloignées, sont généralement moins portées à former l'intention de faire des études



- postsecondaires ou moins nombreuses à disposer de toute l'information nécessaire pour planifier plus facilement de telles études.
- Les personnes issues de milieux socio-économiques plus modestes sont plus réticentes que d'autres à accumuler une dette importante liée au financement de leurs études. Vu que la proportion de jeunes Autochtones bénéficiant d'une aide financière grâce au Programme d'enseignement postsecondaire ne cesse de diminuer, il est fort probable que cette attitude limite, et continuera de limiter, la participation des Autochtones aux études postsecondaires.
- D'autres facteurs qui peuvent avoir une influence sur le recours des Autochtones à l'aide financière aux études incluent le fait que les étudiantes et étudiants autochtones sont plus souvent mariés et parents que le reste de la population canadienne et peuvent en conséquence avoir besoin de montants d'aide financière aux études plus importants en vue de couvrir leurs dépenses additionnelles pour frais de garde d'enfants et de garderie.

6.2 Les lacunes au niveau de la recherche

Les recherches sur le financement des études postsecondaires, et sur la participation à ces études par les personnes autochtones, se multiplient, mais très peu d'études se sont encore penchées sur la question de savoir comment les Autochtones financent leurs études collégiales et universitaires. Les lacunes au niveau des données ont notamment trait à ce qui suit :

- le nombre de membres des Premières Nations qui ne sont pas en mesure d'obtenir l'aide financière aux études postsecondaires prévue par le Programme d'enseignement postsecondaire;
- le nombre de personnes autochtones qui contractent des emprunts en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants et qui font appel à d'autres formes d'aide financière pour financer leurs études postsecondaires;
- les montants d'aide financière aux études que les Autochtones utilisent pour financer leurs études postsecondaires.

Indépendante de la recherche, mais néanmoins problématique, est l'absence d'une base de données centrale, complète et à jour, énumérant toutes les formes d'aide financière aux études (bourses d'études et d'entretien, subventions, etc.) accessibles aux étudiantes et étudiants autochtones. Dans le cadre de la recherche liée au projet actuel, l'Annexe 2 contient un répertoire complet de l'aide financière offerte aux étudiants des Premières Nations.

Les lacunes en matière de recherche mises en lumière par l'analyse documentaire sont les suivantes :

• les raisons de l'insuffisance des fonds disponibles aux termes du Programme d'enseignement postsecondaire et de l'établissement de listes d'attente pour leur distribution, de même que les retombées de cette insuffisance et de cette attente sur les jeunes des Premières Nations;



- les retombées des coûts particuliers auxquels les jeunes Autochtones doivent faire face pour poursuivre des études postsecondaires sur leur participation et leur réussite à celles-ci, donc sur leur achèvement ou leur abandon des études entamées;
- l'absence de source d'information complète qui puisse être consultée pour suivre les besoins des étudiantes et étudiants autochtones (ou de la population étudiante en général), leur évolution et la façon dont les programmes d'aide financière aux études les évaluent;
- l'influence des perceptions et de l'information relatives aux coûts des études et à l'aide financière disponible pour les couvrir sur les décisions des personnes autochtones de faire des études postsecondaires ou non.



BIBLIOGRAPHIE

- Alcorn, William et Benjamin Levin. « Post-Secondary Education for Indigenous Populations. » Document présenté à l'occasion du International Congress on Social Welfare, juillet 1998. Jérusalem.
- Anisef, Paul, Robert Sweet et Peggy Ng. « Financial Planning for Postsecondary education in Canada: A Comparison of Savings Instruments Employed Across Aspiration Groups.» *NAFSAA Journal of Student Financial Aid* 34.2 (2004): p. 19-32.
- Assemblée des Premières Nations. *Getting from the Roundtable to Results: Canada Aboriginal Peoples Roundtable Process, avril 2004 mars 2005*. Ottawa: Assemblée des Premières Nations, 2005. (Partie 1) http://www.afn.ca/cmslib/general/Round-Table1-2.pdf et (Partie 2) http://www.afn.ca/cmslib/general/Round-Table2-2.pdf.
- Assemblée des Premières Nations. Les dix ans de la Commission royale sur les peuples autochtones : Bilan. Ottawa : Assemblée des Premières Nations, n.d.
- Assemblée des Premières Nations. « Numbers turns out you can't always count on 'em! » Assemblée des Premières Nations. http://assemblyoffirstnations.blogspot.com/2008/02/numbers-turns-out-you-cant-always-count.html.
- Association des collèges communautaires du Canada. Répondre aux besoins des apprenants autochtones: Un aperçu des programmes et services actuels, des défis, des possibilités et des leçons apprises. Ottawa: Association des collèges communautaires du Canada, 2005.
- Bailey, Sue. « Census flawed: First Nations. » *Winnipeg Free Press* (28 janvier 2008). http://www.winnipegfreepress.com/canada/story/4115696p-4711215c.html.
- Barr-Telford, Lynn, et al. *Accès, persévérance scolaire et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPÉP)*. Ottawa : Statistique Canada, Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, 2003.
- Bear Spirit Consulting. La consultation sur l'amélioration des résultats postsecondaires des Métis et des Premières Nations dans le sud du Manitoba. Winnipeg: Comité de planification de la consultation sur l'amélioration des résultats postsecondaires des Métis et des Premières Nations dans le sud du Manitoba, 2007.

 http://www.copse.mb.ca/en/documents/reports/bear_spirit_consulting_final_report_may_07.pdf.
- Bell, Stephen, Gabriele Plickert et Paul Anisef. *Accessibility to higher education in Canada: Are student loans and debts indenturing a new generation of Canadians?* Ottawa: Développement des ressources humaines Canada, 2000.



- Bergeron, Louis-Philippe, Kevin Dunn, Luke Ignaczak, Mario Lapointe et Nicolas Tremblay-Côté. *Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie, 2004-2013*. Direction de la recherche sur la politique stratégique, Division de la prévision et de l'analyse du marché du travail et des compétences. Gatineau : Ressources humaines et Développement social Canada, 2004.
- Bowlby, Jeffrey W. et Kathryn McMullen. À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition. N° 81-591-XIF au catalogue. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, Statistique Canada, 2002. http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-591-XIF/81-591-XIF2000001.pdf.
- Butlin, George. « Déterminants de la poursuite d'études postsecondaires. » *Revue trimestrielle de l'éducation*. Vol. 5, n° 3 (1999) : p. 9-35.
- Canada. Affaires indiennes et du Nord Canada. Données ministérielles de base 2004. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2004. http://www.aincinac.gc.ca/pr/sts/bdd04/bdd04_f.pdf. . Entente de financement Canada-Premières Nations – modèle national pour 2006-2007. Ottawa: Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005. . Évaluation du programme d'enseignement postsecondaire. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada et Hanson/MacLeod Institute, 2005. http://www.aincinac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/01-29/01-29_f.pdf. ____. Éducation postsecondaire : Lignes directrices nationales du programme. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2003. . « Programmes d'éducation postsecondaire.» Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2004. http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/ense_e.html. . « Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique. » Affaires indiennes et du Nord Canada, Commission canadienne des affaires polaires et Commission sur les revendications particulières des Indiens, Rapport ministériel sur le rendement de 2006-2007. Ottawa: Affaires indiennes et du Nord Canada, 2007.
- Canada. Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport sur la Commission royale sur les peuples autochtones*. 5 vol. Ottawa: La Commission royale sur les peuples autochtones, 1996.

http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2006-2007/inst/ian/ian02-fra.asp.

- Canada. Parlement. Chambre des communes. *Réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord*. 39^e législature, 1^{re} session, 2006-07. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.
- Canada. Parlement. Chambre des communes. Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. Éléments de preuve présentés par la Fondation nationale



des réalisations autochtones, 24 octobre 2006, 39^e législature, 1^{re} session, numéro 21. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.



77F630FBDB8D/0/SOLR_Report_Online_FR.pdf.



- Conseil des ministres de l'Éducation. « Aide financière aux études tertiaires : stratégies à l'ère de l'accès universel ». Document présenté dans le cadre du Séminaire international coordonné conjointement par le Conseil des ministres de l'Éducation et l'Organisation de coopération et de développement économique, 3-4 mai 2004, Québec.
- Conseil national des Métis. « Document de travail sur l'apprentissage tout au long de la vie ». Document préparé pour la Table ronde Canada-Autochtones, 13 novembre, pp. 13-14, 18-19, 2004. http://www.metisnation.ca/3in1/roundtable/policy_papers/MNCLifeFinal.pdf.
- Crompton, Susan. « Internautes autochtones vivant hors réserve ». *Tendances sociales canadiennes* (Hiver 2004): pp. 8-14. http://www.statcan.ca/francais/freepub/11-008-XIF/2004003/articles/7732.pdf.
- de Broucker, Patrice. *Post-secondary Education in Canada: A Vision from Canadian Youth.* Ottawa : Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2006.
- Drummond, Don et Craig Alexander. *Time to Wise Up on Post-Secondary Education in Canada*. Rapport spécial des Services économiques TD. (2004). http://www.uofaweb.ualberta.ca/govrel//pdfs/td.pse.mar15.2004.pdf.
- Educational Policy Institute. « Canada Millennium Scholarship Foundation Not Renewed New Student Grant Program Announced.» 2008 Federal Canadian Budget Analysis. Ottawa: Educational Policy Institute, 2008. http://www.educationalpolicy.org/PR/PR_080226_CDN_Budget.html.
- Ekos Research Associates Inc. *Automne* 2002 *Sondage auprès des Premières Nations vivant dans les réserves*. Toronto: Ekos Research Associates Inc., 2002.
- Finnie, Ross. *Student Loans-The Empirical Record*. Document non publié. École d'études sur les politiques, Queen's University, Kingston. 2000.
- First Nations Adult and Higher Education Consortium. First Nations, Métis and Inuit Education Policy Education Framework. Calgary: First Nations Adult and Higher Education Consortium, n.d.
- First Nations Education Steering Committee. First Nations Post-Secondary Education Handbook for the BC Region. Vancouver: FNESC, 2005.
- _____. The Continued Gap: An Analysis of the Indian and Northern Affairs Canada Post-Secondary Education Guidelines in Regards to Transitions to Post-Secondary Opportunities. Vancouver: First Nations Education Steering Committee, 2005.



- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Pour changer le cours des choses :
 l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires des peuples autochtones au
 Canada. Note de recherche du millénaire # 2. Montréal : Fondation canadienne des
 bourses d'études du millénaire, 2005.
 http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/nrm-pour-changer-le-cours-des-choses-fr.pdf
 .

 ______. Accroître l'accès : l'information importe-t-elle? Note de recherche du millénaire nº 3. Montréal :
 Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006.
 http://www.boursesmillenaire.ca/images/Publications/Accroitre_acces.pdf
 .

 ______. Facteurs déterminant le recours à l'aide financière chez les jeunes des Premières Nations
 Montréal : Préparé par R.A. Malatest & Associates Ltd. 2008
 http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/CRM_AB_11JUL2008_FR.pdf
 ______. « La bourse d'accès du millénaire en Saskatchewan », Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, « Distribution des bourses, Saskatchewan »
 http://www.boursesmillenaire.ca/fr/programs/accesSK.asp
- Fondation nationale des réalisations autochtones. « Programmes éducatifs ». Fondation nationale des réalisations autochtones. http://www.naaf.ca/html/education_program_f.html.
- Frenette, Marc. Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières. Ottawa : Statistique Canada, Direction des études analytiques, 2007.

 http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2007295.pdf
- Frenette, Marc. *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*. Direction des études analytiques : document de recherche.

 N° 11F0019MIE2002191 au catalogue, N° 191. Ottawa : Statistique Canada, 2002.

 http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2002191.pdf.
- Gladieux, Lawrence E., et Watson Scott Swail. *Policy Perspectives: The Virtual University and Educational Opportunity Issues of Equality and Access for the Next Generation*. New York: College Board Publications, 1999.
- Gouvernement australien. Department of Human Services. Centrelink. *ABSTUDY*. n.d. http://www.centrelink.gov.au/internet/internet.nsf/filestores/st028_0806/\$file/st028_0806 en.pdf
- Haller, Emil J. et Sarah J. Virkler. « Another Look at Rural-Nonrural Differences in Students' Educational Aspirations », *Journal of Research in Rural Education* 9.3 (Hiver 1993) : pp. 170-178.
- Hanson/Macleod Institute. *Post-Secondary Evaluation: Draft Consolidated Report*. Ottawa: Affaires indiennes et du Nord Canada, 2003.



- Hardes, Judy. « Retention of Aboriginal Students in Postsecondary Education.» *Alberta Counsellor* 29.1 (Été 2006) : pp. 28-33.
- Hill, LuAnn. First Nations Post-Secondary Education: An Examination of Post-Secondary Student Support and Institutional Development. Chiefs of Ontario, http://www.chiefs-of-ontario.org/education/manifesto/First Nations Post Secondary Education.doc.
- Holmes, David. Faire place aux différences: l'éducation postsecondaire parmi les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants. Montréal: Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005. http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/embracing_fr.pdf.
- Holmes, David. *Rétablir l'équilibre : les programmes universitaires canadiens et le soutien aux étudiants autochtones*. Ottawa : Association des universités et collèges du Canada, 2006. http://www.aucc.ca/_pdf/francais/reports/2006/programs_aboriginal_students_f.pdf.
- Hull, Jeremy. Résultats de la population autochtone dans l'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail, Canada, 2001. Winnipeg : Prologica Research Inc., 2005.
- Human Capital Strategies. Review of Aboriginal Post-secondary Education, Programs, Services

 Strategies/Best Practices and Aboriginal Special Projects Funding (ASPF) Program.

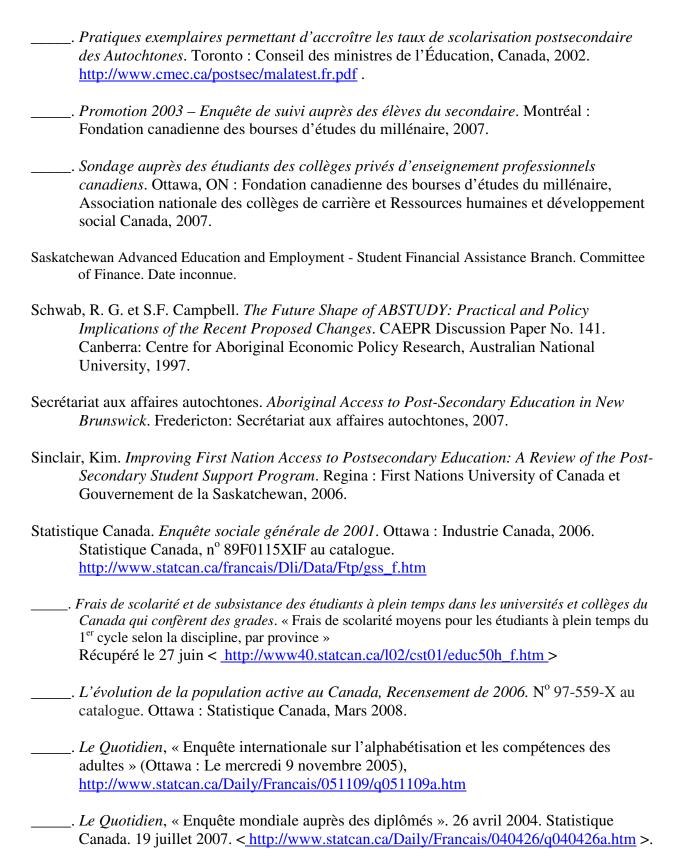
 Victoria: BC Ministry of Advanced Education and Labour Market Development
 [auparavant Ministry of Advanced Education], 2005.

 http://www.aved.gov.bc.ca/aboriginal/documents/Final_Report-June_30-05_REVISED_April%2026-07.pdf.
- Insightrix Research, Inc. Saskatchewan Advanced Education and Employment: Graduate Outcomes of 2004-2005 Class. Regina: Ministry of Advanced Education and Employment, 2007. http://www.aeel.gov.sk.ca/graduate-outcomes.
- Inuit Tapiriit Kanatami. « Document d'information sur les Inuit et l'éducation ». Document préparé pour la Table ronde Canada-Autochtones, 13 novembre, pp. 13-14, 18-19, 2004. http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/ITK BgPaper LLL1 2 e.pdf.
- Ipsos-Reid. Les attitudes des Canadiens envers le financement des études postsecondaires : Qui devrait payer et comment? Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004. http://www.boursesmillenaire.ca/images/Publications/factum_fr.pdf
- Junor, Sean et Alexander Usher. *Le prix du savoir 2004: l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Publication de recherche du millénaire. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004. http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/Prix_du_Savoir-2004.pdf

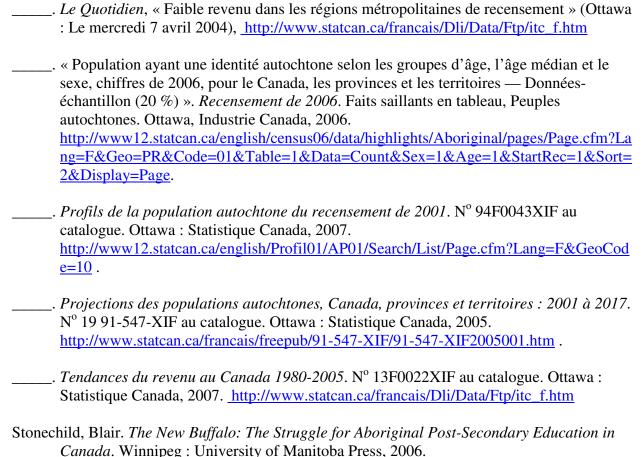


- Lambert, Mylène, et al. *Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi : résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition.* Ottawa : Statistique Canada, Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, 2004.
- Lattimer, Leila et Otis Jasper, « Post-Secondary Experience: Perspectives of Aboriginal Students » (document présenté dans le cadre du First Nations Studies Program Research Practicum, University of British Columbia, Vancouver, C.-B., 14 avril 2007, en collaboration avec le First Nations Education Steering Committee).
- Looker, E. Dianne et Lesley Andres. « Rurality and capital: educational expectations and attainments of rural, urban/rural and metropolitan youth.» *The Canadian Journal of Higher Education* 31.2 (2001): pp. 1-45.
- Looker, E. Dianne et Graham S. Lowe. « L'accès aux études postsecondaires et à l'aide financière au Canada : état de la question et carences en matière de recherche ». Un document d'information en vue d'un Atelier des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques sur l'accès aux études post-secondaires et l'aide financière aux étudiants, Ottawa, 1^{er} février 2001. http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/cprn-bkgnd-fr.pdf.
- Manitoba. Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba. Programme manitobain d'aide aux étudiants, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation, Rapport annuel 2006-2007. Winnipeg: Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, 2007. http://www.edu.gov.mb.ca/ael/docreports/msa_anrep_fr_2007.pdf.
- McCue, Harvey. *Aboriginal Postsecondary Education*. Vancouver: The Centre for Native Policy and Research, 2006.
- Neill, Christine. *Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études au Canada*. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006. http://www.millenniumscholarships.ca/fr/newsletter/31/070529_Credits_dimpots_Fr.pdf .
- O'Neill, G.P. « Postsecondary aspirations of high school seniors from different sociodemographic contexts », *The Canadian Journal of Higher Education* 11.2 (1981) : pp. 49-66.
- Peter Ballantyne Cree Nation. *Post Secondary Student Support Manual*. Édition révisée et modifiée. Prince Albert : Peter Ballantyne Cree Nation, 2007. http://www.peterballantyne.ca/docs/PBCNPSSSPPolicyRevisions2007(2).pdf.
- R.A Malatest & Associates Ltd. *La population autochtone et l'éducation postsecondaire : ce que les enseignants ont appris*. Collection de recherches du millénaire, N° 8. Montréal : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004. http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/autochtone_fr.pdf.









- Ushan Alan Annah Ban Nanka Annah Nanka Ban 2 The Distribution of Student Language
- Usher, Alex. Are the Poor Needy? Are the Needy Poor? The Distribution of Student Loans and Grants by Family Income Quartile in Canada. Toronto: Education Policy Institute, 2004.
- Usher, Alex. *Grants for Students: What They Do, Why They Work.* Toronto: Educational Policy Institute, 2006.
- Usher, Alex. A Little Knowledge is a Dangerous Thing: How Perceptions of Costs and Benefits Affect Access to Education. Toronto: Educational Policy Institute, 2005.
- Venegas, Kristan. "Low-Income Urban High School Students Use of the Internet to Access Financial Aid." *NASFAA Journal of Student Financial Aid.* 36.3 (2006): pp. 4-15.
- Walker, Roz. *Indigenous Performance in Western Australia Universities: Reframing Retention and Success.* Canberra: Commonwealth d'Australie, 2000.
- Waslander, Bert, Galina Didukh et Informetrica. *Potential Expenditures of the Post-Secondary Support Program*. Rapport préparé pour Affaires indiennes et du Nord Canada. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 2005.



ANNEXE 1 : PROFIL DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE (PAENP)

Ce qui suit est une description succincte du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP). Pour en savoir plus sur ce programme, veuillez vous reporter à la page du site Web d'Affaires indiennes et du Nord Canada consacrée aux programmes d'enseignement postsecondaire, à http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/ense_f.html.

Objectifs du programme

- a) Aider les Indiens inscrits/assujettis aux traités et les Inuits à
 - i. accéder aux programmes d'enseignement postsecondaire;
 - ii. obtenir les diplômes ainsi que les qualifications et les compétences nécessaires pour entreprendre les carrières de leur choix;
- b) Aider les Indiens à atteindre l'autonomie gouvernementale et économique.

Admissibilité

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) peut verser son financement soit directement aux conseils de bandes, soit aux entités des Premières Nations que ceux-ci désignent (bandes/établissements, conseils tribaux, organisations éducatives, organismes politiques ou régis par un traité). Les étudiantes et étudiants doivent être Inuits ou Indiens inscrits, avoir résidé au Canada sans interruption pendant 12 mois avant la présentation de leur demande d'aide financière, avoir été acceptés soit dans un programme menant à un certificat ou à un diplôme offert par un établissement d'enseignement postsecondaire admissible, soit dans un Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU), et enfin maintenir des résultats satisfaisants au sein de ce programme.

Lignes directrices de fonctionnement locales

Les entités bénéficiaires des fonds destinés au financement des études postsecondaires aux termes du PAENP peuvent adopter leurs propres lignes directrices pour l'administration de ceux-ci, faute de quoi les lignes directrices nationales s'appliquent. Les lignes directrices locales doivent inclure :

- des critères de sélection prioritaire;
- un processus d'appel;
- des critères de financement face à des situations d'urgence ou d'autres éventualités.

L'assistance est fournie à trois niveaux :

- Niveau 1 programmes offerts par des collèges communautaires ou des cégeps, menant à un certificat ou à un diplôme;
- Niveau 2 programmes universitaires de premier cycle;
- Niveau 3 programmes d'études supérieures ou professionnelles, p. ex., études visant l'obtention d'une maîtrise ou d'un doctorat, études en médecine, etc.



Montants maximum payables

Les jeunes inscrits à un programme de collège communautaire, de cégep, à un PPECU ou à un programme de premier cycle d'université peuvent toucher au maximum 35 000 \$ par année. Le montant payable à une jeune personne inscrite à un programme universitaire de 2^e ou 3^e cycle ou à un programme professionnel peut atteindre 75 000 \$.

L'aide financière qui peut être accordée à une personne chaque année ne peut pas dépasser ce qui suit :

- le montant réel des droits de scolarité et autres qu'elle doit obligatoirement acquitter;
- les manuels et autres fournitures (jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année);
- le coût réel d'au plus deux déplacements aller-retour par année d'études (espacés d'au moins 16 semaines) entre l'établissement d'enseignement postsecondaire le plus proche qui offre le programme que la personne fréquente et son domicile, et ce aussi bien pour elle que pour chacune de ses personnes à charge, le cas échéant;
- l'allocation de subsistance mensuelle prévue selon les régions par le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), telle que révisée une fois par année.

Obligations des étudiantes et étudiants

Les bandes ou leurs conseils, qui sont responsables de l'administration et de la distribution de l'aide financière prévue par le PAENP, imposent en général une série d'obligations aux étudiantes et étudiants bénéficiaires de cette aide. Ces obligations peuvent inclure :

- le renouvellement de la demande d'aide avant chaque semestre d'études;
- la présentation annuelle d'un relevé de notes officiel (la plupart des bandes cessent de verser l'aide financière aux étudiantes et étudiants dont les résultats tombent sous un certain niveau);
- la présentation d'une preuve d'achat des manuels.



ANNEXE 2 : RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE POUR ÉTUDIANTS AUTOCHTONES

| | Nom du programme | Organisme responsable | Nombre et valeur | Durée et/ou fréquence | Groupe admissible |
|--------|--|---|--|--|--|
| Canada | | | | | |
| | Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université | AINC | Variable x variable (comprend les frais de scolarité, les manuels, les déplacements, etc.) | Annuel; un an | Indiens inscrits et Inuits |
| | Fondation pour l'avancement des jeunes Autochtones | CCCA | Variable x 2 000 \$-4 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis, et Inuits |
| | Programme éducatif pour les études postsecondaires de la FNRA (Bourses d'études postsecondaires) | FNRA | Variable x variable | Annuel; une année scolaire | Premières Nations, Métis, et Inuits |
| | Bourse d'études dans le domaine des beaux-arts de la FNRA | FNRA | Variable x variable | Annuel; une année scolaire | Premières Nations, Métis, et Inuit |
| | Programme de carrières en santé pour étudiants autochtones et bourses d'études de la FNRA | FNRA au nom de Santé Canada | Variable x variable | Annuel; une année scolaire | Premières Nations, Métis, et Inuits |
| | Bourse d'études AMEC de premier cycle en génie à l'intention des femmes autochtones | AMEC et la Fondation commémorative du génie canadien | 1 x 5 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse pur études menant au titre de gestionnaire financier autochtone accrédité | Association des agents financiers autochtones du Canada | Variable | Annuel; offert sur une base renouvelable ou non | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Prix Tom Longboat | Le Cercle sportif autochtone | Variable x 500 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse Jim Bourque | Institut arctique de l'Amérique du Nord | 1 x 1 000 \$ | Annuel | « Autochtones » |
| | Bourses d'études Héros de notre temps | Assemblée des Premières Nations | 8 x 2 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Programme de bourses d'études de géomatique Canada | Fondation de l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada Inc. | 1 x 1 500 \$ | Annuel | « Autochtones » |
| | Programme de bourse pour les autochtones du Forum sur la sécurité et la défense | Association des universités et collèges du Canada (pour la DN) | Variable x max. 10 000 \$ | Annuel; une année universitaire | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Prix d'encouragement aux études à l'intention des Autochtones offerts par Postes Canada | Postes Canada | 24 x 1 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |



| Nom du programme | Organisme responsable | Nombre et valeur | Durée et/ou fréquence | Groupe admissible |
|---|---|--|---|---|
| Bourse commémorative Dr. John Big Canoe | Association médicale canadienne | 1 x 2 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Programme de bourses d'études spéciales pour les étudiants autochtones en médecine | La Fondation médicale canadienne | Variable x max. 4 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse d'études commémorative Gil Purcell pour étudiants autochtones canadiens en journalisme | La Presse canadienne | 1 x 4 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Programme d'accès aux études de droit pour les Autochtones | Ministère de la Justice Canada | Variable x variable (permet de payer une partie des frais liés aux études menant à l'obtention d'un baccalauréat en droit (LL.B.)) | Annuel; pendant une période de 3 à 4 ans | Métis et Indiens non inscrits |
| Bourse d'études de la Première Nation de Cold Lake | EnCana | 1 x ? | Annuel | « Destinée à la collectivité autochtone locale » |
| Bourse Alphonse Beaver | EnCana | 1 x 1 500 \$ | Annuel | Membre de la nation crie de Bigstone |
| Bourse d'études Conklin | EnCana | 1 x 3 500 \$ | Annuel | « Autochtones » |
| Programme de bourses d'études pour Autochtones | Holiday Inn Vancouver Downtown | Variable x 2 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse d'études pour les Autochtones | Husky Energy | 3 x 3 000 \$ (univ.) 2 x 2 500 \$ (coll.) | Annuel; max. 4 années de financement (univ.), max. 2 années de financement (coll.) | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse d'études pour étudiant en droit de l'Indigenous Bar Association | Indigenous Bar Association | 1 x 2 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse Gary Bosgoed pour les Autochtones en génie | Innovations en structures avec systèmes de détection intégrés (ISIS) Canada | 1 x 5 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse MuchMusic pour les jeunes Autochtones | MuchMusic et le Réseau des jeunes Autochtones | 1 x 5 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse commémorative Harvey Bell (à l'intention des étudiants d'ascendance autochtone ayant obtenu un baccalauréat en droit) | Native Law Centre (Université de Saskatchewan) | 1 x ou plus 1 000 \$ | Annuel | « Étudiants d'ascendance autochtone canadienne » |
| Bourses d'études commémoratives Helen Bassett | L'Association des femmes autochtones du Canada | 4 x 1 000 \$ | Annuel | Femmes d'ascendance autochtone |



| | Nom du programme | Organisme responsable | Nombre et valeur | Durée et/ou fréquence | Groupe admissible |
|---------|---|--|---|---|--|
| | Bourses Nexen Inc. à l'intention des étudiants autochtones | Nexen Inc. | 4 x 2 000 \$ (univ.) 2 x 1 000 \$ (coll. / école technique) | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse d'études pour à l'intention des Autochtones (Prime de rendement scolaire) | Pelmorex Inc. / MétéoMédia | 1 x 500 \$ | Annuel | « Indiens inscrits ou non inscrits » |
| | Programme de bourses d'études pour les Autochtones RBC | RBC Groupe Financier | 5 x 4 000 \$ | Annuel; max. 4 années (univ.), max. 2 années (coll.) | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Programme de bourses d'études pour les Autochtones | Tembec | Variable x 2 000 \$ / 1 000 \$ / 500 \$ | Annuel; valable pour toute la durée du programme d'études postsecondaires | « Autochtones » |
| | Premières Nations College Program | Trinity Publications Group, Inc. | Variable x non mentionné | Annuel | « D'ascendance autochtone » |
| | Programme national de bourse d'études pour les Autochtones | Ministère de la Défense nationale | Variable x 10 000 \$ | Annuel | Membre des Premières Nations (Indien inscrit ou non inscrit), Inuit ou Métis |
| Alberta | | | | | |
| | Bourses d'apprentissage pour les métiers et technologies de l'industrie | Alberta Apprenticeship and Industry Training Board, secteur privé et gouv. de l'Alberta | Variable x 1 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourses d'études du 50 ^e anniversaire de la Croix Bleue de l'Alberta à l'intention des Autochtones | Alberta Blue Cross | 3 x 375 \$ - 1 250 \$ | Annuel | « Indiens inscrits », Métis et Inuits |
| | Programme de partenariat en éducation pour Autochtones | Alberta-Pacific Forest Industries Inc. | 1 x frais de scolarité complets | Annuel; max. 5 ans (univ.), max. 3 ans (coll./inst. de technologie) | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse commémorative sénateur James Gladstone | Alberta Indian Investment Corporation | 2 x 750 \$ (coll. / inst. de techn.) / 1 000 \$ (univ.) | Annuel | Premières Nations |
| | Bourse commémorative Sam Bull | Alberta Indian Investment Corporation | 1 x 1 000 \$ | Annuel | Premières Nations |
| | Bourse commémorative Robert C. Carson | Ministre de la Justice et procureure générale de l'Alberta et Programmes de bourses d'études de l'Alberta | 1 x 500 \$ | Annuel | « Étudiants autochtones » |
| | Bourse de formation aux carrières de la santé en Alberta | Programmes de bourses d'études de l'Alberta | Variable x 1 000 \$ - 10 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |



| | Nom du programme | Organisme responsable | Nombre et valeur | Durée et/ou fréquence | Groupe admissible |
|-----------|---|---|------------------------------|--------------------------|---|
| | Programme de bourses d'études pour les Autochtones et les femmes Syncrude | Syncrude | 4 x 2 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Programme de bourses d'études pour les étudiants autochtones TransAlta | TransAlta | 4 x 3 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Colombie- | Britannique | | • | | |
| | Bourse d'études postsecondaires | All Nations Trust Company | 1 x 500 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourses d'études pour les peuples autochtones | BC Hydro | 8 x 1 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse commémorative Rety Brant | BC Hydro | 1 x 2 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse d'études du chef Joe Mathias de la Colombie-Britannique | Fonds de bourses d'études du chef Joe Mathias de la Colombie- Britannique | Variable x max. 15 000 \$ | Annuel; max. 12 mois | Statut d'Autochtone, Colombie- Britannique |
| | Bourse d'études pour les Premières Nations | Clayoquot Biosphere Trust | 2 x 3 000 \$ | Annuel | Membre de la Première Nation Hesquiaht, Ahousaht, Tla-o-quiaht, Ucluelet ou Toquaht |
| | Bourses d'études Pam Koczapska | Coqualeetza Cultural Education Centre | 1 x variable | Annuel | Étudiants des Premières Nations |
| | Programme de bourses d'études | First Citizens' Fund | Variable x 700 \$ - 2 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Programme de bourses visant les initiatives de carrières en santé des Chefs | Comité des chefs sur la santé des Premières Nations | Variable x max. 1 000 \$ | Annuel | « D'ascendance autochtone » |
| | Programme de bourses d'études visant les initiatives de carrières en santé des Chefs | Premières Nations Chiefs' Health Committee | Variable x max. 2 500 \$ | Annuel | « D'ascendance autochtone » |
| | Bourse à l'intention des Autochtones HSA | Health Sciences Association | Variable x 1 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse Kermode Friendship Society | Kermode Friendship Society | 7 x 500 \$ / 1 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits, Métis et Inuits (Les Indiens non inscrits peuvent être admissibles sur présentation d'une preuve d'ascendance autochtone) |
| | Fonds de bourses d'études de la succession Calverly | United Native Nations Society | 2 x 500 \$ | Deux fois par année | Indien non inscrit |



| Nom du programme | Organisme responsable | Nombre et valeur | Durée et/ou fréquence | Groupe admissible |
|--|---|--|------------------------------|---|
| Prix Manitoba Aboriginal Youth Achievement Awards | Anishinaabe Oway-Ishi Inc. | 14 x 1 000 \$ | Annuel | Jeunes Autochtones (16 à 24 ans) |
| Programme de bourses d'études de la nation crie de Fox Lake | ATCO Frontec Corporation | 1 x 1 000 \$ (univ.) 2 x 500 \$ (coll.) | Non indiquée | Membres de la nation crie de Fox Lake |
| Bourses d'études pour les Autochtones (Volez plus haut!) | Conseil manitobain des entreprises | Variable x 3 000 \$(univ.) / 1 500 \$(coll.) | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Subventions manitobaines du millénaire à l'intention des étudiants autochtones autonomes | Gouvernement du Manitoba et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire | Variable x max. 4 000 \$ | Annuel; subvention unique | Premières Nations, Métis et Inuits |
| Prix à l'intention des Autochtones de la Fondation commémorative Helen Betty Osborne | Fondation commémorative Helen Betty Osborne | Variable x 1 500 \$ - 5 000 \$ | Annuel | Premières Nations, Métis et Inuits |
| Bourse de première année d'études en technologie de l'information | Manitoba Hydro | 2 x 1 500 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse de la deuxième à la dernière année en technologie de l'information | Manitoba Hydro | 2 x 2 500 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse de la deuxième à la dernière année en technique de génie | Manitoba Hydro | 6 x \$1,500 | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Prix du programme de certificat | Manitoba Hydro | 2 x 500 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse de première année en génie | Manitoba Hydro | 6 x \$1,500 | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse de la deuxième à la dernière année en génie | Manitoba Hydro | 3 x \$2,500 | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse de première année en administration | Manitoba Hydro | 3 x \$1,500 | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Bourse de la deuxième à la dernière année en administration | Manitoba Hydro | 3 x \$2,500 | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Prix du Prince de Galles et de la Princesse Anne | Aide aux étudiants du Manitoba | Variable x 200 \$ | Annuel | D'ascendance autochtone déclarée sur une demande de prêt (Indien inscrit, non inscrit, Métis, Inuit) |
| Bourse d'ACCÈS du Manitoba | Province du Manitoba | Variable X 210 \$ par semaine. | Hebdomadaire | Personnes d'ascendance autochtone admises au programme ACCÈS |



| | Nom du programme | Organisme responsable | Nombre et valeur | Durée et/ou fréquence | Groupe admissible |
|------------|--|--|--|--|--|
| Nouveau-I | Brunswick | | | | |
| | Programme de bourses de l'UINB | Union des Indiens du Nouveau- Brunswick | Variable x variable | Annuel | Membre d'une Première Nation de l'UINB |
| Nouvelle-l | | 1 | | | |
| | Bourse d'études de Maritimes & Northeast Pipeline et de l'Assemblée | Maritimes & Northeast Pipeline et l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse | Variable x 500 \$ - 1 500 \$ | Annuel | Inscrit auprès d'une bande mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse |
| | Bourse commémorative Donald Marshall Sr. | Mi'kmaw Kina'matnewey (Comité du Fonds de la bourse commémorative Donald Marshall Sr.) | 1 x 1 000 \$(1 ^{er} cycle) 1 x 1 000 \$ (études supérieures) | Annuel | Statut de Mi'kmaq (des Premières Nations de la Nouvelle-Écosse) ou dans le registre général des bandes de la Nouvelle- Écosse |
| | Fonds d'emprunt Muttart / CANC | Conseil autochtone de la Nouvelle- Écosse | Variable x variable | En cours | Doit être membre du Conseil autochtone de la Nouvelle- Écosse. |
| Ontario | | | | | |
| | Prix <i>des</i> infirmières <i>et des</i> infirmiers autochtones <i>du</i> Nord <i>de l'</i> Ontario | Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada | 2 x 500 \$ | Annuel | Indiens inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse commémorative du Dr Tomer Levy | Anishnawbe Health Toronto | 1 x non précisé | Annuel | « Autochtones », Métis et Inuits |
| | Bourse commémorative Charlotte Carter | Fondation Cambrian | 1 x 1 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse d'excellence du Casino Rama | Casino Rama | 1 x 1 500 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse commémorative Dennis Franklin Cromarty | Fonds commémoratif Dennis Cromarty | Variable x variable | Annuel | Membre inscrit des Premières Nations Nishnawbe Aski |
| | Bourses commémoratives John Wesley Beaver | Ontario Power Generation | 2 x 4 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Fonds commémoratif de bourses d'études Rose Nolan | La Fondation Ted Nolan | 4 x 2 000 \$ | Annuel | Femmes des Premières Nations |
| Québec | | | | | |
| | Bourse à l'intention des autochtones du Québec | La Fondation médicale canadienne | 1 x 5 000 \$ | Annuel; la bourse est versée pour une durée de 4 ans | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| Saskatchev | | | | 1. | 1 = |
| | Bourse commémorative Donald R. Simmons | Fonds commémoratif D.R. Simmons | 2 x 500 \$ | Annuel | Premières Nations et Métis |
| | Bourse commémorative Albert Bellegarde | Université des Premières Nations du Canada | 1 x 2 000 \$ | Annuel | Indien visé par un traité, né en Saskatchewan |



| | Nom du programme | Organisme | Nombre et valeur | Durée et/ou | Groupe admissible |
|-------------|--|--|--------------------------------|--|--|
| | Bourse d'accès du millénaire à l'intention des Autochtones | responsable Gouvernement de la Saskatchewan et Fondation canadienne des | Variable x 2 000 \$ | Annuel | « Autochtones » |
| | D. OCELL) | bourses d'études du millénaire | 1 500 ft | | A 1. |
| | Bourse SGEU à l'intention des Autochtones | Syndicat des employés de la fonction publique de la Saskatchewan (SGEU) | 1 x 500 \$ | Annuel | « Autochtones » et membre du SGEU ou conjoint/partenaire ou personne à charge d'un membre du SGEU |
| | Bourse commémorative Morley Wood à l'intention des étudiantes autochtones | Université de Regina | 2 x 1 200 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |
| | Bourse du centenaire pour les Autochtones Queen Elizabeth II | (Gouvernement de la Saskatchewan) | Variable x 20 000 \$ | Annuel | Étudiants des Premières Nations ou métis de la Saskatchewan |
| Territoires | | | | | |
| | Bourse d'études | Institut des comptables agréés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut | 1 x 1 500 \$ | Annuel | Doit être d'« ascendance autochtone » |
| | Programme de bourses de l'ORRS | Office des ressources renouvelables du Sahtu | 1 x 2 000 \$ - 5 000 \$ | Annuel | Priorité accordée aux Dénés ou Métis du Sahtu inscrits en vertu de la revendication territoriale ou à un résident des T. NO. ayant complété les deux dernières années d'études postsecondaires dans la région visée par la revendication territoriale du peuple Sahtu. |
| | Bourse Jonathon McCotter / Marilyn Hawkes | The Yukon Foundation | 1 x 1 000 \$ | Annuel | « Étudiants autochtones » |
| Autre | | | | | |
| | Programme des prix aux étudiants autochtones Alliance Pipeline | Alliance Pipeline Ltd. | Indéterminé x max. 4 000 \$ | Annuel; le prix est décerné pour une période d'un an | « Autochtone » |
| | Bourse de la Canadian Society of Petroleum Geologists | Canadian Aboriginal Science and Technology Society | 1 x 1 000 \$ | Annuel | Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuits |



| Nom du programme | Organisme | Nombre et valeur | Durée et/ou | Groupe admissible |
|--|---|-----------------------|-------------|---|
| | responsable | | fréquence | |
| Bourse chef Crowfoot pour la formation aux carrières de la santé | Canadian Aboriginal Science et Technology Society (pour la Deb. C. Crowfoot | 4 x non mentionnée | Annuel | 1) Membre (ou un parent membre) de la nation Siksika; 2) Membre (ou un parent membre) de la |
| | Professional Corporation) | | | Première Nation de Saddle Lake; 3) Membre (ou un parent membre) des Premières Nations Ermineskin, Samson, Louis Bull ou Montana; ou 4) Étudiant d'ascendance |
| | | | | autochtone canadienne qui poursuit des études en vue d'une carrière dans le domaine de la santé. |
| Bourse pour les Canadiens autochtones | National Union of Public et General Employees | 1 x 1 500 \$ | Annuel | « Autochtone » |
| NorthwesTel Northern Futures Scholarships Program | NorthwesTel | 4 x 2 500 \$ | Annuel | « Autochtone » |